



Arrêté ministériel du 21 septembre 2020 relatif au plan de gestion Natura 2000 du site « Dudelange - Haard ».

*La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,*

Vu les articles 2, 34, 35 et 37 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation ;

Vu le règlement grand-ducal du 30 novembre 2012 portant désignation des zones de protection spéciale ;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017 relative au plan national concernant la protection de la nature 2017-2021 et ayant trait à sa première partie intitulée « Stratégie nationale Biodiversité » ;

Vu l'avis du Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Est arrêté le plan de gestion « Dudelange - Haard » concernant la zone spéciale de conservation « Dudelange - Haard », codée LU0001031, et la zone de protection spéciale « Dudelange - Haard », codée LU0002010, qui figure en annexe.

Art. 2.

Le présent arrêté, ainsi que le plan visé à l'article 1^{er} et ses annexes seront publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sur un site électronique installé à cet effet.

Luxembourg, le 21 septembre 2020.

*La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable,*

Carole Dieschbourg

Annexe I

Plan de gestion Natura 2000 « Dudelage - Haard » relatif à la zone spéciale de conservation
« Dudelage - Haard » LU0001031 et la zone de protection spéciale
« Dudelage - Haard » LU0002010

Période 2020-2029
Version abrégée (1.2)

Plan de Gestion Natura 2000

LU0001031 / LU0002010
Dudelage Haard



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts



1 Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « **Dudelange - Haard** » (LU0001031) et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « **Dudelange - Haard** » (LU0002010). Il précise les objectifs de conservation à long terme et identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2020-2029). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion, dans ce cas-ci il y a deux zones Natura 2000 concernées.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0001031	Dudelange Haard	ZSC	660,5	100%
LU0002010	Dudelange Haard	ZPS	660,5	100%
Total			660,5 ha	

Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) couverte par le plan de gestion

A ce jour, il existe une zone protégée d'intérêt national dans la région couverte par le présent plan de gestion.

Code ZPIN	Nom	Date de classement	Surface (ha)	% Site
RD 16	Haard - Hesselsbiërg – Staebierg	30/07/1994	601,0	89,8%
Total			601,0	89,8%

Le règlement de la réserve naturelle prévoit notamment l'interdiction de l'emploi de pesticides et de boues d'épuration, purin, fumier et d'engrais sur les terres agricoles domaniales. Est également interdit la circulation à pied, à cheval ou à l'aide d'engins non-motorisés en dehors des chemins balisés à cette fin.

Au sein de la ZPIN, 157 ha de forêt domaniale sont une RFI (réserve forestière intégrale). Cette partie en libre évolution.

2 Description du site et intérêts principaux

La zone s'étend sur 3 communes (Dudelange, Kayl/Tétange, Rumelange) entre les localités de Dudelange, Kayl, Tétange et Rumelange.

Depuis plusieurs décennies, cet espace, fortement marqué par l'activité industrielle lourde et si caractéristique des anciens sites miniers, a évolué vers un espace multifonctionnel avec le développement d'une multitude d'activités très diverses et hétéroclites : la protection de la nature, le tourisme et les activités récréatives/sportives ainsi que la préservation du patrimoine industriel et la sylviculture.

Géologiquement la zone protégée se situe dans un paysage à terrasses stratifiées, formé de cuestas de Dogger, qui émanent lors du trajet de Luxembourg-Ville vers le Sud du pays. En direction Sud-Nord, la cuesta du Dogger du « Laangebiërg » en France descend vers la plaine en deux terrasses (cuesta du Bajocien et cuesta de l'Alénien).

La cuesta du Bajocien est composée de couches calcaires. La cuesta de l'Alénien contient la minette (au minerai de fer) qui a été exploitée dans les galeries et à ciel ouvert. Entre les deux se situe la marne miacée, une couche imperméable, qui est à l'origine de sources. Le Gehaansbiërg a une fonction de butte témoin.

Le site « Haard » se caractérise par la présence d'anciennes minières à ciel ouvert. Les anciennes carrières abandonnées avec un sol partiellement à nu ou en voie de recolonisation par la végétation pionnière couvrent une bonne partie de la zone. D'autres parties des anciennes carrières ont soit été remblayées avec des roches d'extraction stériles, de laitier de provenance des hauts fourneaux ou encore de matériaux inertes d'extraction de provenance de la construction de l'autoroute de Sarre.

Là où les sols sont restés intacts, on trouve des sols argileux, sablo-limoneux ou limoneux à charge calcaireuse. Ils sont soit couverts de milieux boisés, soit soumis à une exploitation agricole.

Alors que les habitats forestiers couvrent la majorité (57 %) du territoire de la zone Natura 2000 « Haard », ce sont les vestiges de l'ancienne exploitation à ciel ouvert qui caractérisent le site « Haard ». Pelouses sèches, éboulis, surfaces rudéralisées, buissons et prébois (25,2%) témoignent encore de cette ancienne exploitation qui a laissé un sol partiellement à nu. L'état actuel est en grande partie le résultat de la gestion (ou absence de gestion) de ces terrains depuis la fin de l'exploitation minière. Sur les terrains laissés à l'abandon, la succession naturelle a repris le dessus et des forêts pionnières s'y sont installées. Là où une gestion en faveur du maintien de la végétation pionnière a été mise en œuvre on retrouve des pelouses sèches riches en biodiversité ainsi que différents stades d'embroussaillage en fonction de l'intensité de la gestion. Les terrains agricoles (labours et prairies mésophiles) ne couvrent que 9,5% du site. Vu que la majorité des terrains agricoles se situe à l'intérieur de la ZPIN Haard-Hesselsbiërg-Staebierg où l'utilisation de pesticides et de fertilisants est interdite, il s'agit de labours et de pâtures exploitées de façon extensive.

Les forêts de ce site représentent un patrimoine naturel exceptionnel et sont un lieu de vie de nombreuses espèces protégées. Ces forêts sont également d'une grande importance comme poumon vert, lieu de détente et de récréation pour la population du Sud du Luxembourg.

L'intérêt majeur du site consiste en la **présence de pelouses (calcaires) sèches** abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées dont notamment l'**Alouette lulu**, l'Ecaille chinée ou le **Damier de la succisse**. Les habitats rocheux se prêtent bien aux reptiles tels que lézards des murailles et coronelle lisse. A noter également la présence du **Sonneur à ventre jaune** dans des mares du site. Ce site Natura 2000 joue également un rôle important pour les chauves-souris surtout comme site d'hibernation, mais aussi comme lieux de chasse. Il héberge aussi des colonies de mise bas de certaines espèces ainsi que de quartiers d'essaimage.

Les pelouses calcaires (toutes catégories confondues) couvrent, d'après la cartographie du cadastre des milieux ouverts une surface d'environ 37 ha. L'importance du site au niveau national est par conséquent très élevée pour cet habitat car il représente plus de 15% de la surface nationale de cet habitat.

Au-delà des objectifs d'intérêt communautaire, il convient de veiller à ce que ce site garde sa **fonction de zone d'intérêt entomologique majeur** au niveau national. Ceci concerne entre autres les papillons de jour (n espèces : 80), les papillons de nuit (n espèces : 870), les hyménoptères (abeilles, guêpes et fourmis) (n espèces : > 400) ainsi que les diptères (n espèces : 210). On note également la présence de bonnes populations de la mante religieuse. Dans cette optique il est possible que dans certains cas la gestion ciblera en premier lieu le maintien de conditions favorables pour certains insectes nécessitant divers stades d'enrichissement, ceci au détriment du maintien de l'état de conservation optimal (A) de certaines pelouses sèches. Il convient de trouver la bonne balance entre le maintien d'habitats/biotopes en état de conservation optimal et d'habitats offrant des conditions de vie optimales pour une multitude d'espèces animales.

Le site est actuellement proposé comme zone centrale d'une zone UNESCO « Man and Biosphere » regroupant les différents anciens sites miniers de la région de la Minette. Le dossier de candidature pour la zone « Minett – Man and Biosphere » a été officiellement déposé en septembre 2019.

3 Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Habitats

Habitats communautaires et biotopes nationaux		Surface ha / nombre (n)	Etat de conservation			
Code	Nom		Sur le site			Au niveau national
			A	B	C	
BK05	Sources naturelles	6 (n)	17%	66%	17%	
BK08	Plans d'eau	0,21	55%	45%		
BK12	Cours d'eau naturels	0,06		100%		
BK03 / 6210	Complexes de pelouses pionnières et maigres des zones d'extraction (le 6210 est inclus dans le BK03)	30,51	16%	55%	29%	
6510	Prairies maigres de fauche	2,67	71%	29%		U2
BK11	Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites laïches	0,12	50%		50%	
8160*	Eboulis médio-européens calcaires	14,63	24%	60%	16%	FV
BK01	Complexes de parois rocheuses des zones d'extraction	12,5	42%	58%		
BK02	Complexes d'éboulis et de blocs rocheux des zones d'extraction	26,13	61%	39%		
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	4 (n)		100%		U1
9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum	232,19	64%	36%		FV
BK13	Peuplements d'arbres feuillus	160,03	9%	87%	4%	
BK16	Bosquets	0,56	67%	33%		

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable, inadéquat ; U2 : non favorable, mauvais

« * » signifie habitat prioritaire

b) Espèces

Espèces		Dir. Habitats Ann. II	Dir. Habitats Ann. IV	Dir. Habitats Ann. V	Dir. Oiseaux Ann. 1	Dir. Oiseaux Art. 4.2	Population actuelle	Tendance site	Etat de conservation au niveau national
français	allemand								
Sonneur à ventre jaune	Gelbbauchunke	X	X				1 site	→	U2
Alouette lulu	Heidelerche				X		5 c	↘	U2
Azuré du serpolet	Thymian-Ameisenbläuling		X				présent		U2
Damier de la succise	Skabiosenscheckenfalter	X					présent reproduction sur 1 site	↘	U2
Écaille chinée	Russischer Bär	X					présent	↗	FV
Engoulevent d'Europe	Ziegenmelker				X		pas de données		U2
Grand Cuivré	Grosser Feuerfalter	X	X				présent	→	U1
Pic cendré	Grauspecht						pas de données		U1
Pic vert	Grünspecht						10 c	↗	U1
Pipit des arbres	Baumpieper						12-15 c	→	U1
Pipit rousseline	Brachpieper				X		migrateur	?	FV
Pouillot fitis	Fitis						15-20 c	→	FV
Rougequeue à front blanc	Gartenrotschwanz					X	5-10 c	→	U1
Sphinx de l'épilobe	Nachtkerzenschwärmer		X				présent	↘	U1
Torcol fourmilier	Wendehals					X	pas de données		U1
Alouette des champs	Feldlerche					X	5-8 c	↘	U2
Pie-grièche écorcheur	Neuntöter				X		1-2c	→	U1
Bécasse des bois	Waldschnepfe					X	pas de données		XX
Bondrée apivore	Wespenbussard				X		pas de données		FV
Chat sauvage	Wildkatze		X				pas de données		U1
Pic mar	Mittelspecht				X		10 c	↗	U1
Pic noir	Schwarzspecht				X		2-4 c	↗	FV
Pouillot siffleur	Waldlaubsänger					X	1-2 c	→	U1
Coronelle lisse	Schlingnatter		X				présent	→	U1
Faucon pèlerin	Wanderfalke				X		aire de chasse		U1
Grand-duc d'Europe	Uhu				X		1 c	→	FV
Lézard des murailles	Mauereidechse		X				présent	→	U1

Lézard des souches	Zauneidechse		X				présent	→	U1
Grand Murin	Großes Mausohr	X	X				>50 * ***	→	U1
Grand Rhinolophe	Große Hufeisennase	X	X				<5 * ***	→	U1
Murin à moustaches	Kleine Bartfledermaus		X				n.c.	→	U1
Murin à oreilles échancrées	Wimperfledermaus	X	X				n.c. ***	→	U1
Murin d'Alcathoe	Nymphenfledermaus		X				n.c.	n.c.	U1
Murin de Bechstein	Bechsteinfledermaus	X	X				+ - 100-200 * **	→	U1
Murin de Brandt	Große Bartfledermaus		X				n.c.	n.c.	XX
Murin de Natterer	Fransenfledermaus		X				n.c.	n.c.	U1
Murin de Daubenton	Wasserfledermaus		X				n.c.	→	FV
Noctule commune	Großer Abendsegler		X				n.c.	n.c.	U2
Noctule de Leisler	Kleiner Abendsegler		X				n.c.	n.c.	U1
Oreillard roux	Braunes Langohr		X				n.c.	→	U1
Pipistrelle commune	Zwergfledermaus		X				n.c.	→	FV
Sérotine	Breitflügelfledermaus		X				n.c.	n.c.	U1

* estimation basée sur observations près des quartiers d'hibernation et sites d'essaimages (C. Harbusch)

** pas de colonies de reproduction connues, mais présence probable

*** pas de colonies de reproduction

4 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

<p>Priorité (PR) Enjeu de l'habitat/espèce pour le site: A – très haute; B – haute; C – moindre; D – indicateur () – actuellement non présent/confirmé, mais à restaurer à long terme</p>	<p>Potentiel de développement (PD) A – Maintien; B – Maintien et amélioration; C – Amélioration.</p> <hr/> <p>Objectifs biologiques sur 30 ans (OB)</p>			
<p align="center">Objectifs à long Terme „ Pelouses sèches (et différents stades de succession) “</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien et amélioration des différents stades de succession végétale : pelouses sèches, structures paysagères solitaires, clairières, lisières diversement structurées et forêts pionnières très claires comme habitats des différentes espèces-cibles visées. ➤ Maintien et restauration de pelouses sèches/maigres par des mesures de gestion adaptées (décapage-débroussaillage-pâturage itinérant). Certaines mesures de gestion (p.ex. décapage, débroussaillage, incinération) nécessitent une information adéquate du public sur son utilité, et ceci surtout en cas d'utilisation de machines lourdes. ➤ Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité sur 100% des surfaces et favoriser le pâturage extensif adapté aux besoins des habitats et espèces. ➤ Optimisation respectivement mise en place et encouragement d'une activité pastorale <u>régionale, fiable et adaptée aux besoins de la gestion du site</u> (adaptation du pâturage lors de la période de nidification, race ovine adaptée, nombre minimum de chèvres dans le troupeau, respect des enclos nocturnes). ➤ Amélioration des corridors écologiques entre les différentes pelouses calcaires. ➤ Préservation de la quiétude (maîtrise des flux de visiteurs et activités sportives), e.a. pour l'Alouette lulu. ➤ Gestion / élimination des espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia, Renouée du Japon, Verge d'or du Canada, lupins, Arbre à papillons...). ➤ Pour maintenir la richesse entomologique unique du site, il est possible que dans certains cas la gestion ciblera en premier lieu le maintien de conditions favorables pour certains insectes nécessitant divers stades d'enfrichement, ceci au détriment du maintien de l'état de conservation optimal (A) de certaines pelouses sèches. Il convient de trouver la bonne balance entre le maintien d'habitats/biotopes en état de conservation optimal et d'habitats offrant des conditions de vie optimales pour une multitude d'espèces animales. ➤ Eviter la pollution lumineuse. 				
<p>Espèces et habitats</p>	<p>PR</p>	<p>PD</p>	<p>OB</p>	<p>Commentaires</p>

Alouette lulu	A	B	8 couples	<p>Maintien et amélioration des pelouses sèches et des structures paysagères solitaires ; maintien et restauration des pelouses sèches par débroussaillage et pâturage extensif ; adaptation du pâturage en évitant le piétinement par le bétail lors de la période de nidification ;</p> <p>Le plus grand problème est actuellement le manque de quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification</p> <p>Maintien : 5 couples Amélioration : 8 couples</p>
BK03 - Complexe des pelouses maigres des zones d'extraction	A	B	60 ha	<p>Maintien et restauration de pelouses sèches/maigres par des mesures de gestion adaptées (décapage / débroussaillage suivi d'un pâturage itinérant). Act : +- 37 ha</p> <p>Plus d'un tiers des pelouses sèches (BK03) ont été évaluées « B » ou « C ». Ceci est dû aux différents stades d'enrichissement et d'embroussaillage qui impactent de façon négative l'état de conservation de ces pelouses sèches. Il convient toutefois de remarquer que la présence d'une certaine proportion d'arbres, d'arbustes et de différents stades d'enrichissement peuvent avoir un impact très positif sur une multitude d'espèces animales telles qu'oiseaux et insectes. Ces pelouses sèches en état d'enrichissement léger peuvent donc jouer un rôle important en tant qu'habitat d'espèces dans la présente zone Natura 2000.</p> <p>L'incinération locale des déchets verts de débroussaillage doit pouvoir être autorisée pour des parties du site très difficilement accessibles mais dont le débroussaillage est indispensable pour atteindre les objectifs</p>
Damier de la succise	A	B	3-4 sites	<p>Ecroulement de la population sur le site (méta-population) probablement suite à disparition/destruction de grande population source en France; maintien et extension de l'habitat de</p>

				reproduction sur site --> expansion de la population sur site.
Sonneur à ventre jaune	A	B		Maintien des mares et aménagements de sites potentiels en forêt
Écaille chinée	B	B		Voir objectifs généraux
Rougequeue à front blanc	B	A	20 c	Maintien dans un état de conservation favorable
Pie grièche écorcheur	B	C	4-5 c	Etablissement d'un état de conservation favorable; maintien d'arbustes épineux (aubépines, prunellier)
Pipit des arbres	B	B	20-25 c	Oiseaux des différents stades de succession et des boisements très clairs: Monitoring de l'Engoulevent maintien, amélioration et restauration des milieux favorables, notamment pelouses sèches, clairières, lisières diversement structurées et forêts très claires; préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification
Pouillot fitis	B	A	15-20 c	
Pipit rousseline	C	D		
Engoulevent d'Europe	(C)	B	> 0 c	
Torcol fourmilier	C	C	1-2 c	Maintien des fourmilières dans pelouses sèches et gros arbres solitaires pour Pic vert et Torcol fourmilier. Pour Engoulevent d'Europe maintien d'un habitat potentiellement colonisable.
Pic vert	D		12-15 c	

Objectifs à long terme « Forêts »

Objectifs généraux en forêts :

- Favoriser la futaie pérenne (Dauerwald), en visant des futaies structurées et mélangées en mosaïque.
- Maintenir le bois mort, les arbres bio et notamment les arbres à cavité, notamment par l'aménagement d'îlots de vieillissement et par le maintien de la réserve forestière intégrale (RFI).
- Prévoir des corridors écologiques pour certaines espèces rares, notamment le chat sauvage.
- Conserver voire restaurer les habitats connexes intra-forestiers tels que mares, marais, pelouses, broussailles, ...
- Maintenir, voire augmenter la présence de forêts feuillues mélangées présentant des strates herbacée et arbustive claires.
- Améliorer la structure des lisières de forêt.
- Conversion des forêts résineuses régularisées en forêts structurées et mélangées, et en y préservant des arbres résineux à forte dimension.
- Éviter la pollution lumineuse.

Espèces et habitats	PR	PD	OB	Commentaires
---------------------	----	----	----	--------------

9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	B	B	212 ha	Maintien de vieilles hêtraies. Développement des forêts feuillues (BK13) vers des hêtraies du type « habitat »
Murin de Bechstein (&autres espèces cavicoles)	B	B	Présences colonies reproductrices	Espèce fidèle au lieu d'où l'importance de quartiers d'hiver et d'été proches. Maintien d'un nombre élevé d'arbres biotopes avec cavités de pic (mar et épeiche), d'arbres morts, d'îlots de vieillissement dans les anciennes forêts feuillues (> 80 ans). Favoriser les forêts feuillues (avec mélange de chênes).
Grand Murin	B	B		Maintien des vieilles hêtraies à canopée fermée comme habitats de chasse à proximité des quartiers d'hiver. Maintien de l'accès au sol pour chasse. Maintien des arbres à cavités de pic noir comme sites de parade et de repos.
Pic noir	B	A	4-5 c	Maintien de vieilles hêtraies et îlots de vieillissement & protection des fourmières de la Fourmi rousse en forêt. Protection de tous les arbres avec des loges de Pic Noir (grand orifice ovale). Le Pic noir joue également un rôle clé sur le site en créant des loges pour d'autres espèces cavernicoles.
Pouillot siffleur	B	B	5-7 c	<i>voir objectifs généraux</i>
Autour des palombes	C	B	1-3 c	50 m autour des nids: Protection des arbres et pas d'activités/travaux 300 m autour des nids: Maintien de la quiétude en période de nidification
Bondrée apivore	C	B	/	
Pic mar	C	A	10-15 c	Forêts feuillues divers + maintien d'arbres morts et arbres biotopes
Bécasse des bois	C	B		Maintien resp. restauration d'un état de conservation favorable
Noctule commune	D	B	/	A besoin d'un nombre maximal d'arbres à cavité
Vespertilion de Natter	D	B	/	Très fidèle au lieu d'habitat d'où grande importance du site. (voir Bechstein pour les besoins)

Objectifs à long terme « Falaises, roches, éboulis et crasses »

Objectifs généraux :

- Maintien dans un état de conservation favorable des complexes rocheux de zones d'extraction (BK01) et complexes d'éboulis et de roches d'extraction (BK02) par préservation, amélioration et restauration des falaises des anciennes minières à ciel ouvert (notamment fronts de taille); les éboulis dépourvus de toute dynamique naturelle et peu accessibles ou dangereux pour la mise en œuvre de travaux de débroussaillages seront laissés à l'abandon; la dégradation de leur état de conservation est à accepter.
- Maintien dans un état de conservation favorable et restauration des différents types de falaises dégagées et accessibles pour les nicheurs des falaises.
- Maintien et amélioration des habitats des reptiles tels que la Coronelle lisse, le Lézard des murailles et le Lézard des souches dans un bon état de conservation.

Espèces et habitats	PR	PD	OB	Commentaires
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (ou BK01)	A	B	8 ha	Maintenir ouverts ou restaurer des fronts de taille.
8160* - Eboulis médio-européens calcaires (ou BK02)	A	A	34 ha	Maintien des éboulis calcaires en bon état (débroussailler si besoin) et restauration de complexes d'éboulis par débroussaillage. Les éboulis pas accessibles pour une gestion seront laissés à l'abandon.
Grand-duc d'Europe	B	B	1-2 c	Préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification.

Objectifs à long terme « Herbages et labours »

Objectifs généraux :

- Structuration (structures linéaires et/ou ponctuelles) de grandes surfaces ouvertes (labours/pâtures), e.a. par la mise en place de corridors écologiques comme des friches, bandes enherbées et îlots pour alouette dans labours.
- Gestion extensive (sans pesticides et sans fertilisants, à l'exception du fumier) des labours pour favoriser faune champêtre et flore messicole.
- Interdiction de conversion des prairies permanentes en labours.

Espèces et habitats	PR	PD	OB	Commentaires
6510 - Prairies maigres de fauche	C	A	5 ha	Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité
Alouette des champs	C	B	8-10 c	Ne pas recourir aux insecticides dans les cultures arables; mise en place d'îlots pour alouette (2-4 îlots /ha en labour).
Murin à oreilles échanquées	C	B		Les éléments linéaires hors des forêts sont très importants comme éléments de liaison. Maintien et Création d'éléments linéaires en dehors des forêts : Allées d'arbres, bosquets, vergers, prairies extensives pâturées. La conversion de labours en prairies avec pâturage extensif est bénéfique.

Pie grièche écorcheur	D	C	4-5 c	Etablissement d'un état de conservation favorable. Structuration de pâtures extensives avec tas d'empierrements et arbustes épineux isolés (aubépines, prunellier)
-----------------------	---	---	-------	---

Objectifs à long terme « Galeries souterraines / Chauves-souris »				
Objectifs généraux :				
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien dans un bon état de leurs quartiers d'hiver (anciennes galeries minières souterraines). ➤ Maintien dans un bon état de conservation les forêts et lisières comme habitats de chasse. ➤ Sécurisation des orifices miniers qui montrent des signes de fréquentation humaine afin de garantir/améliorer l'état de conservation des quartiers d'hibernation et d'essaimage (selon guide élaboré par l'ANF). ➤ Evaluer d'anciennes sécurisations déjà en place et le cas échéant proposer et mettre en œuvre des adaptations pour améliorer accès pour chauves-souris. ➤ Monitoring régulier de chauves-souris ainsi que cartographie et évaluation des différentes galeries comme quartier d'hiver. ➤ Eviter la pollution lumineuse. 				
Espèces et habitats	PR	PD	OB	Commentaires
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	A	B		Maintien et amélioration des grottes (8310) et des galeries souterraines en bon état de conservation comme quartiers d'hibernation et sites d'essaimage des chauves-souris
Murin de Bechstein	A	B	*	Voir objectifs généraux.
Grand Murin	A	B	*	
Murin à oreilles échanquées	A	B	*	
Grand Rhinolophe	A	B	*	
Pipistrelle, Murin de Natterer, Murin à moustaches, Sérotine, Oreillards...	D		*	

* Pas d'objectif biologique car impossible de quantifier présence à l'intérieur des galeries souterraines.

Objectifs « Sensibilisation »

- Orienter la pratique d'activités de loisirs et activités sportives vers une découverte respectueuse de la nature (concept guidage promeneurs et sportifs - élimination de certains chemins problématiques pour nidification, balisage chemins pédestres et vtt).
- Sensibiliser les promeneurs sur thématique de la nécessité des zones de quiétude pour oiseaux nicheurs au sol, surtout en relation avec les chiens divagants sans laisse.
- Orienter l'organisation des événements de loisirs (marches IVV, marches gourmandes, randonnées VTT, etc. – nécessitant des autorisations CN) hors de la période de nidification (mars-juillet) des oiseaux nicheurs au sol.
- Éviter les feux de camps illégaux et sensibiliser en ce sens. Eventuellement proposer l'aménagement de places de barbecue pour le public hors site.
- Mise en place d'une signalisation adéquate informant sur les règles de conduite à l'intérieur du site.
- Augmentation de la présence de l'Administration de la nature et des forêts en période de nidification (sensibilisation du grand public aux objectifs de conservation) et montrer une présence régulière au cours de l'année.
- Sensibilisation du public autour des mesures de gestion (p.ex. débroussaillage, décapage), surtout en cas d'utilisation de machines lourdes.
- Renforcement du Centre Nature et Forêt Ellergronn pour informer et sensibiliser le public sur les enjeux de la protection de la nature et des mesures liées aux sites du réseau Natura 2000 de la région minière. Renforcement et coordination des visites à partir du Centre Nature et Forêt.
- Mise en place d'un gestionnaire spécifique des sites Natura 2000 des anciens sites miniers.
- Echange régulier entre la Centrale Ornithologique (COL), l'animateur Natura 2000 et les préposés de l'administration nature et forêts en ce qui concerne des sites de nidification d'espèces cibles.
- Echange transfrontalier régulier avec les gestionnaires de sites aux thématiques comparables.
- Inventaire et prospections systématiques des vestiges archéologiques lors de travaux forestiers (lourds) et informations des préposés forestiers.
- Éviter la mise en place de nouveaux ruchers en vue de minimiser la compétition avec les pollinisateurs sauvages
- Aménagement d'un parking écologique à l'entrée principale de la zone Natura 2000 à Dudelange/Frankelach comme lieu d'accueil au public.

5 Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » des sites LU0001031 et LU0002010	Pelosues sèches	Stades de succession	Sonneur à ventre jaune	Falaises, Roches et Eboulis	Galeries souterraines / Chauves-souris	Forêts	Herbages et Labours
A02.03	<ul style="list-style-type: none"> Retournement de prairies 	X	X	X		(X)		X
A03.01	<ul style="list-style-type: none"> Fauchage intensif ou intensification 		X	X				X
A04.01	<ul style="list-style-type: none"> Pâturage intensif 		X	X				X
A03.03	<ul style="list-style-type: none"> Abandon / manque de fauchage 	X	X					
A04.03	<ul style="list-style-type: none"> Abandon de systèmes pastoraux, manque de pâturage Embroussaillage 	X	X		X	X		
A07	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de pesticides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides), d'hormones et de produits chimiques 	X	X	X				X
A08	<ul style="list-style-type: none"> Fertilisation (Engrais, amendements) 			X				X
A10.01	<ul style="list-style-type: none"> Elimination des haies et bosquets ou des broussailles 		X			X		X
B02.01	<ul style="list-style-type: none"> Plantation de résineux à moins de 30 m des cours d'eau 			X			X	
D01	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement ou création de nouveaux chemins 	X					X	X
D01.01	<ul style="list-style-type: none"> Sentiers, chemins, pistes cyclables Divagation de chiens sans laisse en période de nidification Fréquentation du site hors sentiers balisés Activités récréatives/sportives/ de loisir en dehors de chemins balisées (VTT, Spéléologie, Geocaching) Camping sauvage / feux de camp 	X	X	X	X	X	X	
D01.02	<ul style="list-style-type: none"> Routes, autoroutes 							
E1/E2/E0 4.01	<ul style="list-style-type: none"> Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers) 	X	X		X	X	X	X
E01.01	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation continue/ zone de loisirs de proximité 	X	X	X	X	X	X	X
E02.03	<ul style="list-style-type: none"> Autres zones industrielles / commerciales 	X	X	X	X	X	X	X
G05.08	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture non conforme des anciennes galeries 					X		
G01.04	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation des anciennes galeries 					X		

H06.02	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution lumineuse 	X	X	X	X	X	X	X
I01	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces exotiques invasives (p.ex Robiniers, Verge d'or du Canada, Renouée du Japon ; Sénéçon du Cap...) 	X	X	X	X		X	X
J.02.05 J02.07	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications des cours d'eau • Drainage, curage et entretien des drainages et fossés drainants 			X				

6 Objectifs opérationnels et zonages

a) Les zonages

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Pour le site « Dudelange-Haard », les zonages suivants ont été identifiés :

Decription	Sous-zones	Surface (ha)	% publique
ZEM1a: Haard (Dudelange)	I Partie pelouses sèches, complexes d'éboulis et roches d'extraction Objectif: Maintien des biotopes et de la gestion actuelle Restauration prioritaire de biotopes par débroussaillage (5 ha) et mise en place de plages de décapage en rotation (1 ha)	85,0	73 %
	II Partie forêts Mesures: application de la circulaire ANF arbres biotopes / bois mort (ANF 2016): 4 arbres biotopes/ha (8 arbres biotopes/ha dans forêts avec colonies du Murin de Bechstein) ; 3 îlots de vieillissement (9 ha); création d'habitats de reproduction pour le sonneur à ventre jaune	109,0	93 %
	III Objectif sonneur à ventre jaune Objectif: Entretien des mares de reproduction de la population du sonneur à ventre jaune; Extension de la population dans zonage en aménageant de nouvelles surfaces d'eau (selon faisabilité)	-	-
	IV Gestion herbages et labours du milieu ouvert Objectif: Favoriser le développement de la flore et faune champêtre moyennant une exploitation extensive (bandes, îlots alouette des champs, etc) sur 17 ha ; Extensification partielle des herbages actuellement en exploitation agricole conventionnelle	37,0	56 %
	Total Zonage	231,0	80 %
ZEM1b: Flancs Ouest (Kayl-Tétange-Rumelange)	I Partie pelouses sèches, complexes d'éboulis et roches d'extraction (regroupant les sites: Herenterbiërg, Quäschebiërg, Hesselsbiërg, Perchesbiërg, Lannebiërg, Kolscheed, Staëbiërg) Objectif: Maintien des biotopes et de la gestion actuelle; Restauration prioritaire de biotopes par débroussaillage (5 ha) avec mise en place de plages de décapage en rotation (0,5 ha)	38,9	94 %
	II Partie forêts Mesures: application de la circulaire ANF arbres biotopes / bois mort (ANF 2016): 4 arbres biotopes/ha (8 arbres biotopes/ha dans forêts avec colonies du Murin de Bechstein) ; 2 îlots de vieillissement (7 ha); création	181,0	91 %

	d'habitats de reproduction pour le sonneur à ventre jaune		
	II Gestion herbages et labours du milieu ouvert Objectif: Structurer les grandes pâtures sans structures ; éviter embroussaillage des pâtures(12 ha) Développement de la flore champêtre et maintien des prairies maigres de fauche	26,9	91 %
	Total Zonage	246,5	91 %
ZHS2 Carrière Cloos	I Partie pelouses sèches, complexes d'éboulis et roches d'extraction Objectif: Mise en place d'une gestion adaptée (déroussaillage, pâturage itinérant, fauche) sur les prairies avec développement de biotopes protégés, resp. d'habitats d'espèces (Alouette lulu) Aligner utilisation récréative de la zone avec objectifs de la conservation de la nature	39,5	<1 %
	Total Zonage	39,5	<1 %
ZF1 RFI Haard	I Partie forêts RFI incluse dans la réserve naturelle Objectif: Pas d'intervention, maintien d'un maximum d'arbres biotopes / bois mort pour chauves-souris et autres espèces cavicoles	158,0	97 %
	Total Zonage	158,0	97 %
ZF3 Gehaansbiërg	I Partie forêts Mesures: application de la circulaire ANF arbres biotopes / bois mort (ANF 2016): 4 arbres biotopes/ha (8 arbres biotopes/ha dans forêts avec colonies du Murin de Bechstein) ; 1 îlot de vieillissement (2 ha)	25,0	47 %
	Total Zonage	25,0	47 %

b) Les objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels générales (ZEM)		Objectif	Priorité
I. Mesures générales pelouses sèches, complexes d'éboulis et roches d'extraction			
1.	Elaboration de plans de gestion précis		
	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un plan de gestion précis 2019-2023 des pelouses sèches et des différents stades de succession 		1
	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un plan précis 2024-2028 des pelouses sèches et des différents stades de succession 		1
2.	Développement d'une activité pastorale régionale, fiable et adaptée aux besoins de la gestion du site (adaptation du pâturage lors de la période de nidification, race ovine adaptée, nombre minimum de chèvres dans le troupeau, respect des enclos nocturnes)		1
3.	Mise en place d'une équipe ouvrière régionale au sein de l'ANF spécialisée dans et dûment équipée pour la gestion des anciens sites miniers regroupés au sein du COPIL "anciens sites miniers"		1
4.	Monitoring régulier de l'Alouette lulu ; monitoring unique pour recherche de l'Engoulevent d'Europe		1
5.	Monitoring régulier du Damier de la succise et de l'Azuré du serpolet		1
6.	Elaboration d'un concept de revitalisation des populations du Damier de la succise axé sur l'optimisation de la gestion de ses habitats et la possibilité de réintroduction de l'espèce		1
7.	Gestion des plantes invasives (Mélilot blanc, Verge d'or du Canada, Robinier, lupins, Renouée du Japon, Sénéçon du Cap ; Arbre à papillons...)		1
II. Mesures générales forêts			
8.	Ménager fourmilières (Fourmi rousse et autres) pendant travaux en forêt et dans pelouses sèches.		3
9.	Création d'un maillage écologique/couloir vert (pelouses sèches) sous les lignes de haute tension.	1,5 ha	2
10.	Monitoring des chauves-souris en forêts (adaptation du nombre d'arbres biotopes en fonction des résultats, tous les 6 ans)		2
III. Mesures générales chauves-souris/orifices miniers			
11.	Monitoring des chauves-souris (dans les orifices miniers), tous les 6 ans		2
12.	Evaluation de possibilité de réaménagement de certains orifices sécurisés de façon non-satisfaisante pour conservation des chauves-souris (Frankelach et Laangebiereg)	3	1
13.	Sécurisation des orifices miniers accessibles en concertation étroite entre propriétaire, ANF et ITM selon le guide élaboré par l'ANF (Carte orifices miniers consultable sur demande à l'ANF). <ul style="list-style-type: none"> 12 orifices prioritaires (priorité 1,2,3) 6 orifices moins prioritaires (priorités 4,5,6) 1 orifice pour mémoire 	12	1
		6	2
		1	3

IV. Mesures générales Sonneur à ventre jaune		
14.	Monitoring régulier de la population (annuellement selon Biomonitoring)	1
V. Mesures générales falaises, roches, éboulis, crasses		
15.	Dégagement léger de sites de nidification potentiels du Grand-Duc d'Europe	10-12 sites 2
ZEM1a Haard (Dudelange)		
I Gestion des pelouses sèches, complexes d'éboulis et roches d'extraction		
16.	Maintien de la gestion actuelle des biotopes	45 ha 1
17.	Restauration de pelouses sèches embroussaillées par débroussaillage	5-6 ha 1
18.	Restauration de pelouses sèches embroussaillées par décapage en rotation	1 ha 2
19.	Dégagement de fronts de taille	300 m 2
20.	Elimination par cerclage de certains peuplements de robiniers (et autres EEE)	500-1000 arbres 1
II Gestion des forêts		
21.	Création de corridors sous lignes hautes-tension par débroussaillage et décapage - Laanguecht	250m long; 15 m large → 0,4 ha 2
22.	Maintien, extension et création surfacique de lisières forestières aux intersections avec les milieux ouverts	300 m 2
23.	Mise en place d'îlots de vieillissement dans des forêts "habitats" (pas d'exploitation) - Dud -Parcelle 2, parquet 9 (2 ha) - Dud -Parcelle 3, parquet 6 (1 ha) - Dud - Parcelle 4, parquet 3 (chêne) (1 ha) - Dud - Parcelle 1 / Esch parcelle 11-3 (5 ha)	9 ha 1
III Objectif sonneur à ventre jaune		
24.	Entretien régulier des mares existantes (enlèvement végétation ombrageante et végétation aquatique)	1 (selon nécessité)
25.	Aménagement de petits plans d'eau ou d'ornières en milieu ouvert ou en forêt à des endroits susceptibles de maintenir l'eau	selon faisabilité 2
IV Gestion herbages et labours du milieu ouvert		
26.	Gestion de 100% des labours sous contrat de biodiversité - bordures ou champs entiers, îlots pour alouette des champs	17ha 2
27.	Gestion sous contrat de biodiversité de 50% des 14 ha de herbages (pâtures/prairies) en exploitation agricole hors ZPIN	7 ha 2

28.	Restauration de nouvelles prairies type 6510	3 ha	2
ZEM1b Flancs Ouest (Kayl-Tétange-Rumelange)			
I Gestion des pelouses sèches, complexes d'éboulis et roches d'extraction			
29.	Maintien de la gestion actuelle des biotopes - Partie Herenterbiert (1 ha) - Partie Quäschebiert (1 ha) - Partie Hesselsbiert (3,2 ha) - Partie Perchesbiert (3,4 ha) - Partie Doemptgesgründchen (0,9 ha) - Partie Lannebiert (2,3 ha) - Partie Kolscheid (0,2 ha)	12 ha	1
30.	Restauration de pelouses sèches embroussaillées par débroussaillage - Partie Herenterbiert (1 ha) - Partie Quäschebiert (0,7 ha) - Partie Hesselsbiert (1 ha) - Partie Perchesbiert (0,6ha) - Partie Doemptgesgründchen (0,5 ha) - Partie Lannebiert (0,5 ha) - Partie Kolscheid (0,2 ha) - Partie Staebiert (0,6 ha)	5,1 ha	2 2 1 1 1 2 2 2
31.	Restauration de pelouses sèches embroussaillées par décapage - Partie Herenterbiert (0,1 ha) - Partie Perchesbiert (0,2 ha) - Partie Kolscheid (0,2 ha)	0,5 ha	1 1 1
32.	Dégagement de fronts de taille - Partie Quäschebiert (50 m) - Partie Perchesbiert (50 m) - Partie Kolscheid (50 m)	150 m	2 1 2
33.	Elaboration d'un plan d'action espèces pour le Damier de la succise dans la Minette, suivi de la mise en œuvre des mesures concernant la zone Natura 2000 LU0001031		1

34.	Redynamisation de la population de la scabieuse colombière - Partie Perchesbiérg		1
35.	Supprimer piste camion relayant la rue de Rumelange avec la carrière Roche blanche (FR) en vue de la création d'une zone de quiétude pour le Damier de la Succise et l'Alouette lulu.		1
II Gestion herbages et labours du milieu ouvert			
36.	Gestion de labour en tant que jachère - Partie Herenterbiérg	0,6 ha	2
37.	Mise en place de structures dans pâtures extensives sur 12 ha (tas d'empierreage, debois et de souches, éventuellement arbustes épineux <u>solitaires</u>) pour pie-grièche écorcheur - Parties Hesselsbiérg et Perchesbiérg	10-20 tas d'empierreage / bois / souches / 20 buissons épineux ou arbres <u>solitaires</u>	1
38.	Entretien, débroussaillage et mise en place de gestion adaptée sur biotopes 6510 - Partie Doemtgesgröndchen (1,2 ha) - Partie Perchesbiérg (0,5 ha)	1,7 ha	2
III Gestion des forêts			
39.	Création de corridor sous lignes hautes-tension par débroussaillage et décapage - Partie Herenterbiérg vers Haard	500 m long; 15 m large → 1 ha	2
40.	Pas d'exploitation (îlot de vieillissement dans forêts "habitats") - Partie Lannebiérg (Parcelles 9-8, 8-3) (5ha) - Partie Staebiérg (Parcelle 12-1) (2ha)	7 ha	1
41.	Epicéas et douglas: conversion en forêts feuillues. - Partie Herenterbiérg - Partie Perchesbiérg - Partie Staebiérg	12 ha	2
	Pin, mélèze: augmentation du taux de feuillus avec conversion de peuplements régularisés en peuplements structurées et mélangées; préservation d'arbres résineux à forte dimension - Partie Herenterbiérg	18 ha	

ZHS2 Carrière Cloos (hors site)		
I Gestion des pelouses sèches, complexes d'éboulis et roches d'extraction		
42.	Mesure générale: aligner activités récréatives (motocross) avec objectifs de conservation du site	1
43.	Restauration de pelouses sèches embroussaillées par débroussaillage + création corridor vers "Haard"	0,8 ha 1-2
44.	Restauration de pelouses sèches embroussaillées par décapage	0,4 ha 2
45.	Dégagement face rocheuse (crasse)	100 m 2
46.	Gestion comme habitat d'espèce (Alouette lulu) et/resp. développement de biotopes BK03/6510 sur prairies actuellement pas dans cadastre des biotopes à travers gestion adaptée et/ou transfert de semences (fauche/pâturage itinérant)	3 ha 2
47.	Maintien et développement de forêts pionnières dans pentes rocheuses (pas d'intervention)	6 ha 2
48.	Evaluation de faisabilité (faisabilité en relation avec bénéfices et/ou impacts négatifs d'un tel projet pour zone Natura 2000) de projet d'assainissement de l'ancien bassin de décantation (Schlammweier) au lieu dit « op Weich ».	1,5 ha 2
49.	Endiguement des EEE pour éviter expansion vers ZEM1a Haard (Dudelange)	selon besoin 1
ZF1 RFI		
I Gestion des forêts		
50.	Maintien de la libre évolution	158 ha 1
ZF3 Gehaansbiërg		
I Gestion des forêts		
51.	Voir objectifs opérationnels généraux	

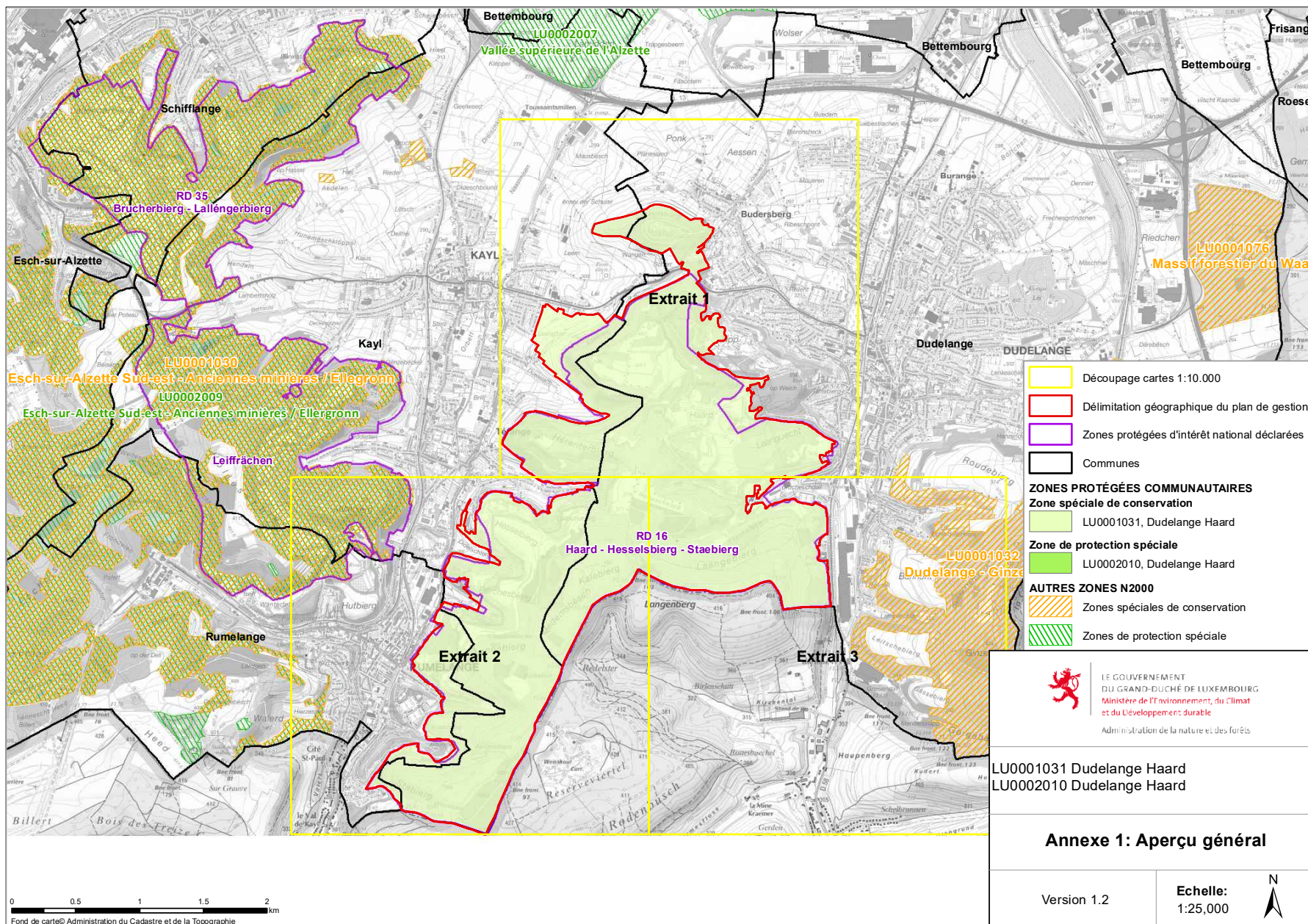
7 Annexes - Table des Cartes

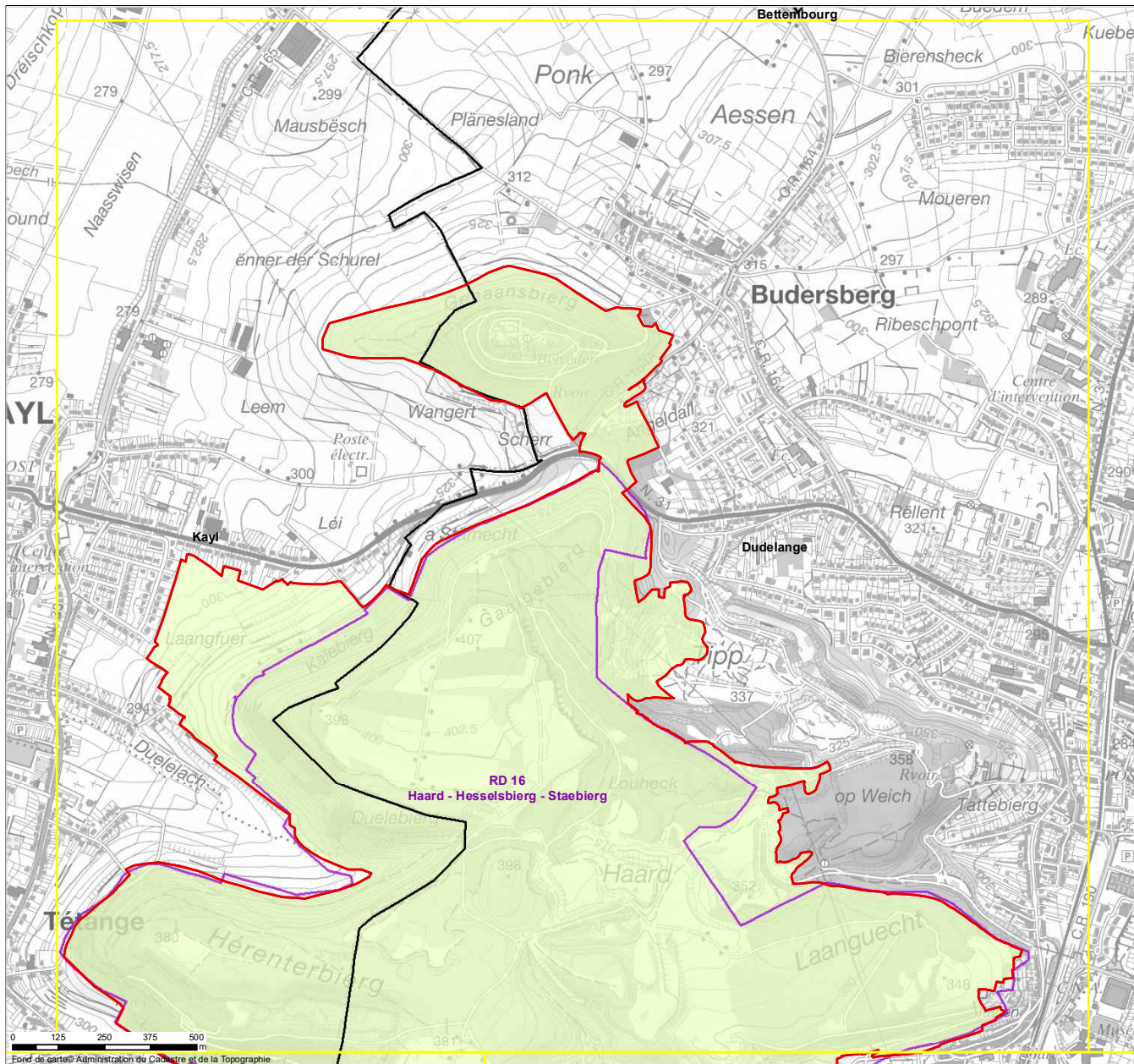
Annexe 1 « Aperçu général »

Annexe 2 « Habitats et biotopes »

Annexe 3 « Espèces prioritaires »

Annexe 4 « Zonages »





	Découpage cartes 1:10.000
	Délimitation géographique du plan de gestion
	Zones protégées d'intérêt national déclarées
	Communes
ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES	
Zone spéciale de conservation	
	LU0001031, Dudelange Haard
Zone de protection spéciale	
	LU0002010, Dudelange Haard
AUTRES ZONES N2000	
	Zones spéciales de conservation
	Zones de protection spéciale



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts

LU0001031 Dudelange Haard
LU0002010 Dudelange Haard

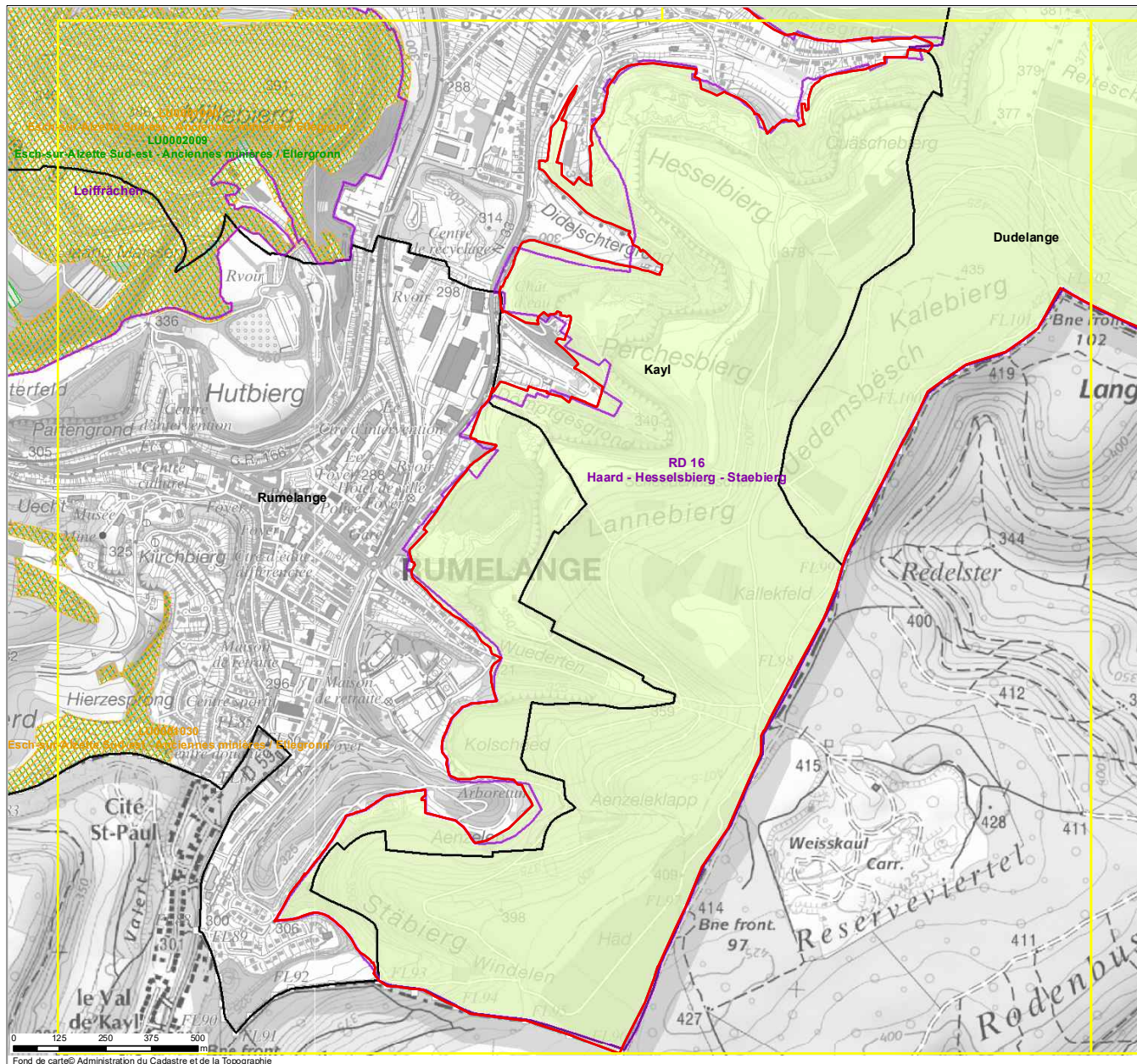
**Annexe 1: Aperçu général
Extrait 1**

Version 1.2

Echelle:
1:10,000



0 125 250 375 500 m
Fond de carte: Administration du Cadastre et de la Topographie



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion
 Zones protégées d'intérêt national déclarées
 Communes

ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES

Zone spéciale de conservation

LU0001031, Dudelange Haard

Zone de protection spéciale

LU0002010, Dudelange Haard

AUTRES ZONES N2000

Zones spéciales de conservation

Zones de protection spéciale

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts

LU0001031 Dudelange Haard
 LU0002010 Dudelange Haard

Annexe 1: Aperçu général
Extrait 2

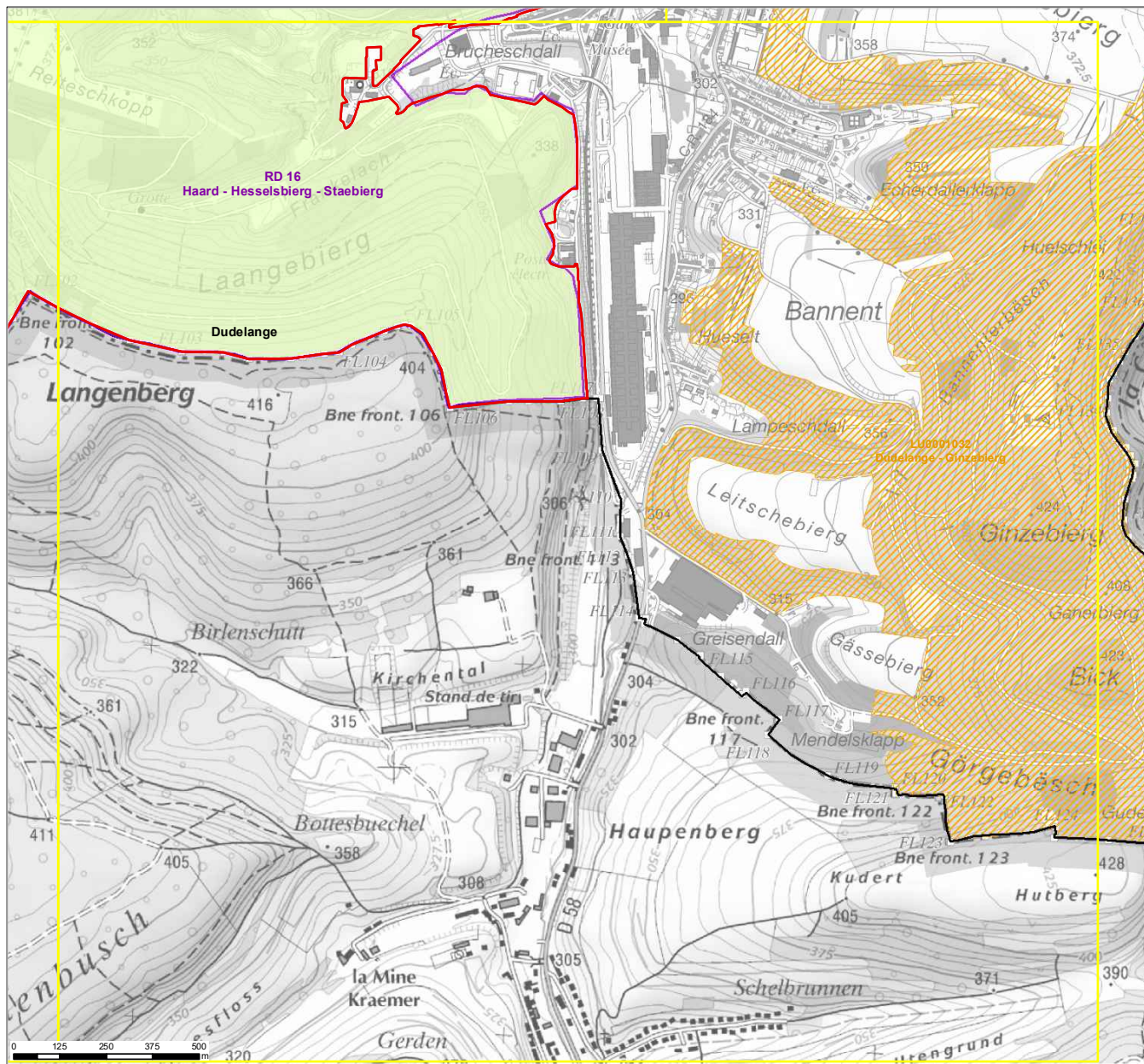
Version 1.2

Echelle:
1:10,000



B 3438 - 28

Fond de carte Administration du Cadastre et de la Topographie



	Découpage cartes 1:10.000
	Délimitation géographique du plan de gestion
	Zones protégées d'intérêt national déclarées
	Communes
ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES	
Zone spéciale de conservation	
	LU0001031, Dudelange Haard
Zone de protection spéciale	
	LU0002010, Dudelange Haard
AUTRES ZONES N2000	
	Zones spéciales de conservation
	Zones de protection spéciale

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts

LU0001031 Dudelange Haard
LU0002010 Dudelange Haard

Annexe 1: Aperçu général
Extrait 3

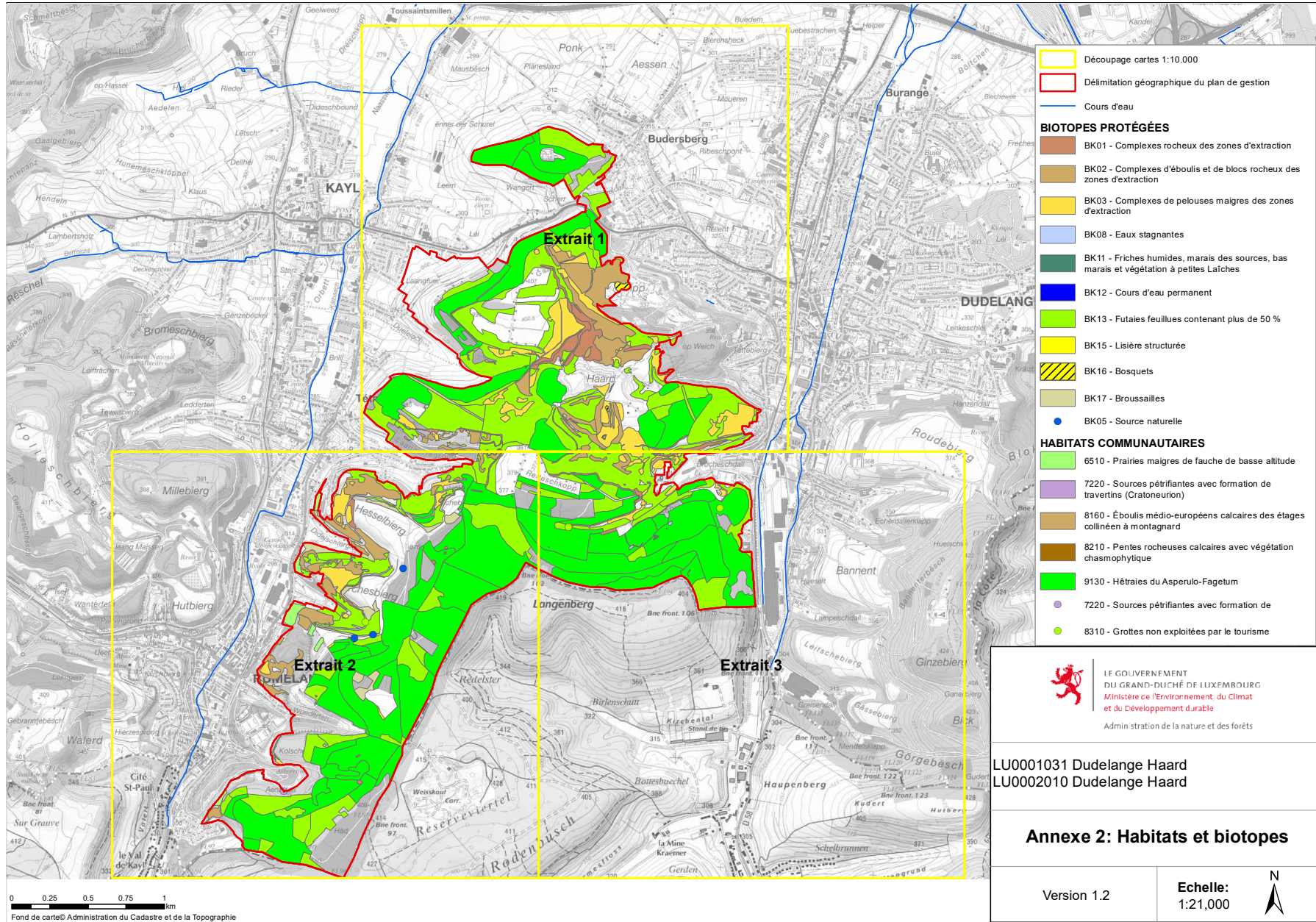
Version 1.2

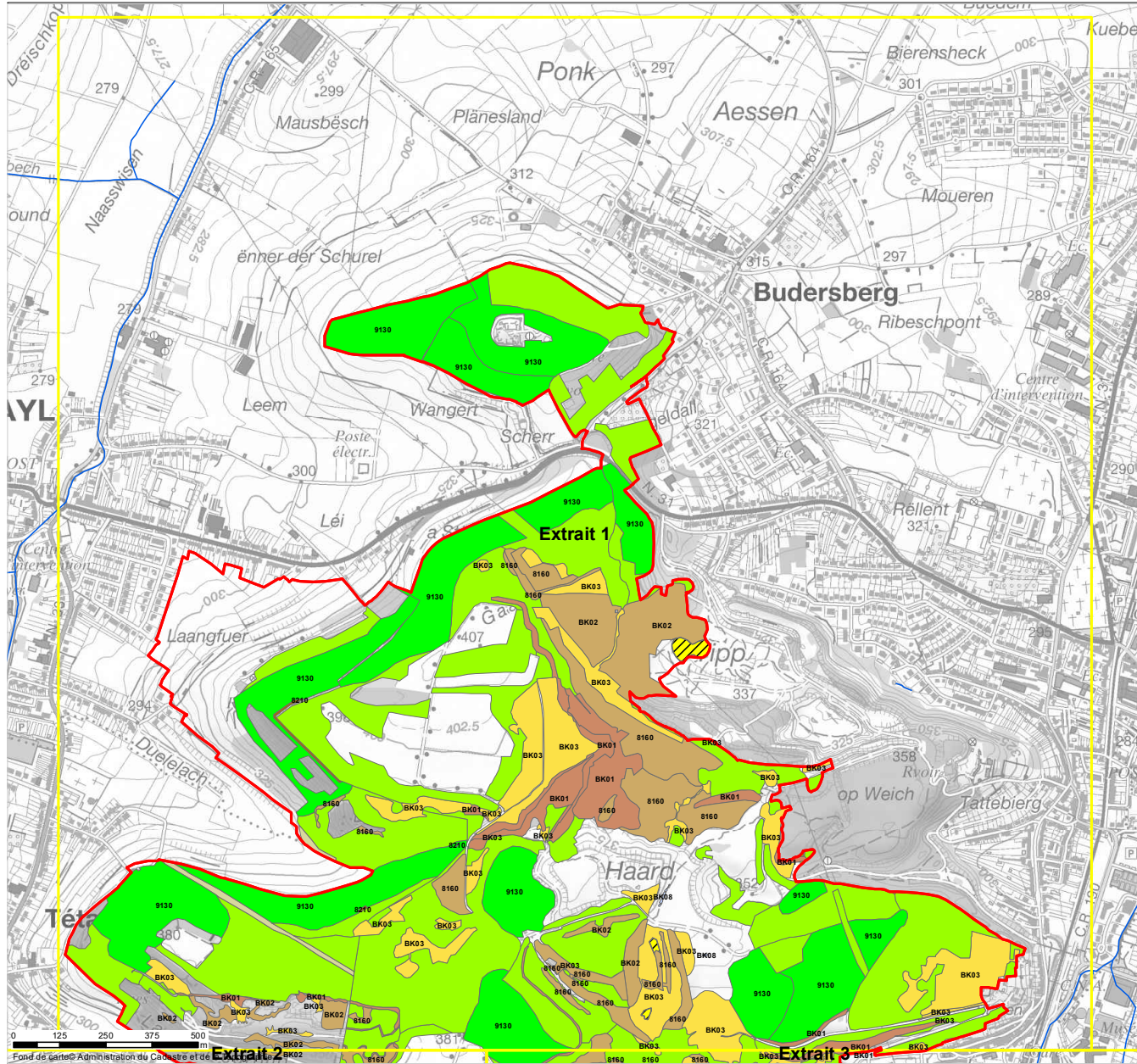
Echelle:
1:10,000



0 125 250 375 500 625 750 875 1000 m
Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

B 3438 - 29





- Délimitation géographique du plan de gestion
- Découpage cartes 1:10.000
- Cours d'eau
- BIOTOPES PROTÉGÉES**
- BK01 - Complexes rocheux des zones d'extraction
- BK02 - Complexes d'éboulis et de blocs rocheux des zones d'extraction
- BK03 - Complexes de pelouses maigres des zones d'extraction
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches
- BK12 - Cours d'eau permanent
- BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 %
- BK15 - Lisière structurée
- BK16 - Bosquets
- BK17 - Broussailles
- BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
- 8160 - Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de
- 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts

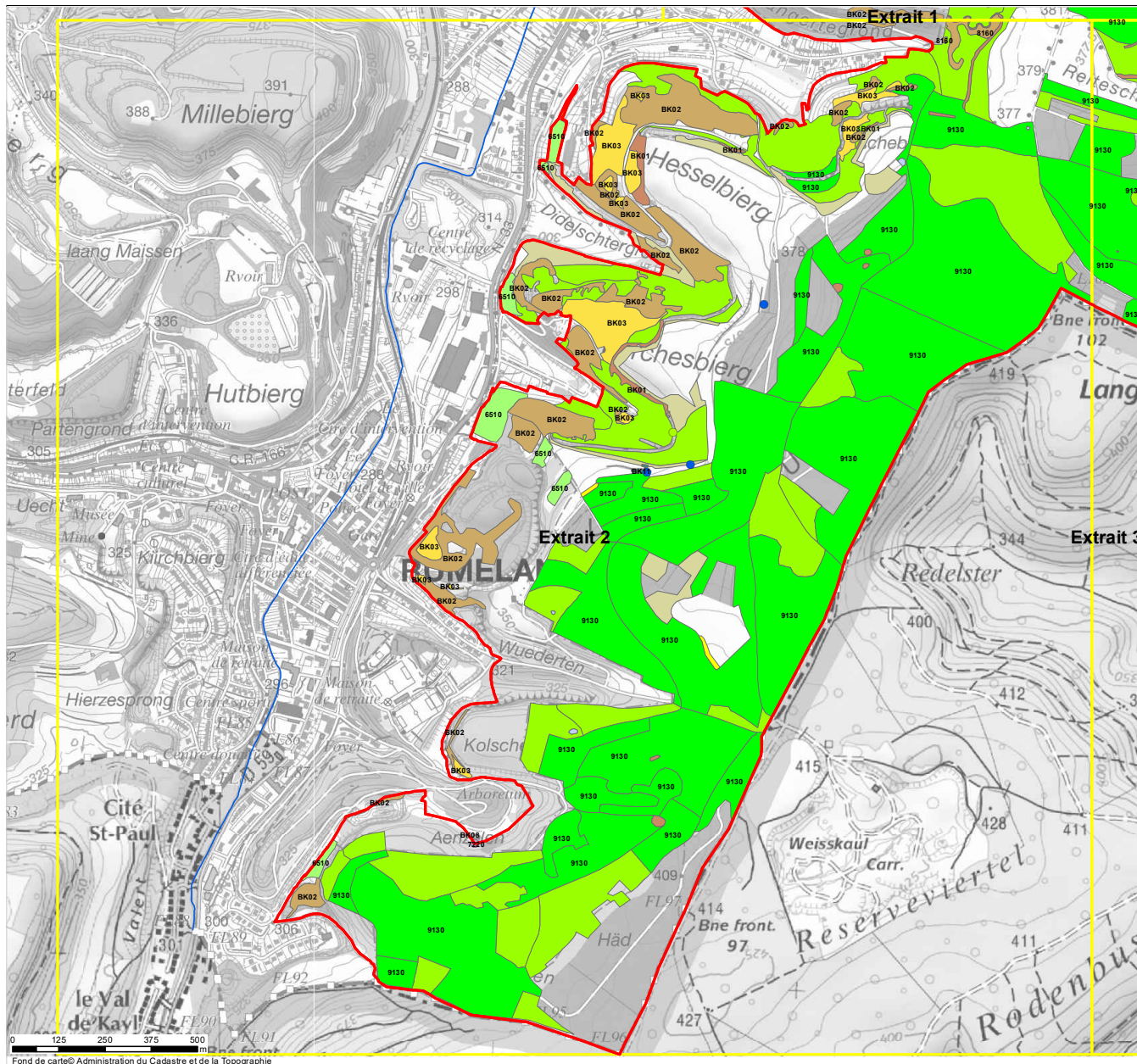
LU0001031 Dudelange Haard
 LU0002010 Dudelange Haard

Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 1

Version 1.2

Echelle:
 1:10,000





- Délimitation géographique du plan de gestion
 - Découpage cartes 1:10.000
 - Cours d'eau
- BIOTOPES PROTÉGÉES**
- BK01 - Complexes rocheux des zones d'extraction
 - BK02 - Complexes d'éboulis et de blocs rocheux des zones d'extraction
 - BK03 - Complexes de pelouses maigres des zones d'extraction
 - BK08 - Eaux stagnantes
 - BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches
 - BK12 - Cours d'eau permanent
 - BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 %
 - BK15 - Lisière structurée
 - BK16 - Bosquets
 - BK17 - Broussailles
 - BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
 - 7220 - Sources pétifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
 - 8160 - Éboulis médo-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
 - 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
 - 9130 - Hétraies du Asperulo-Fagetum
 - 7220 - Sources pétifiantes avec formation de
 - 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts

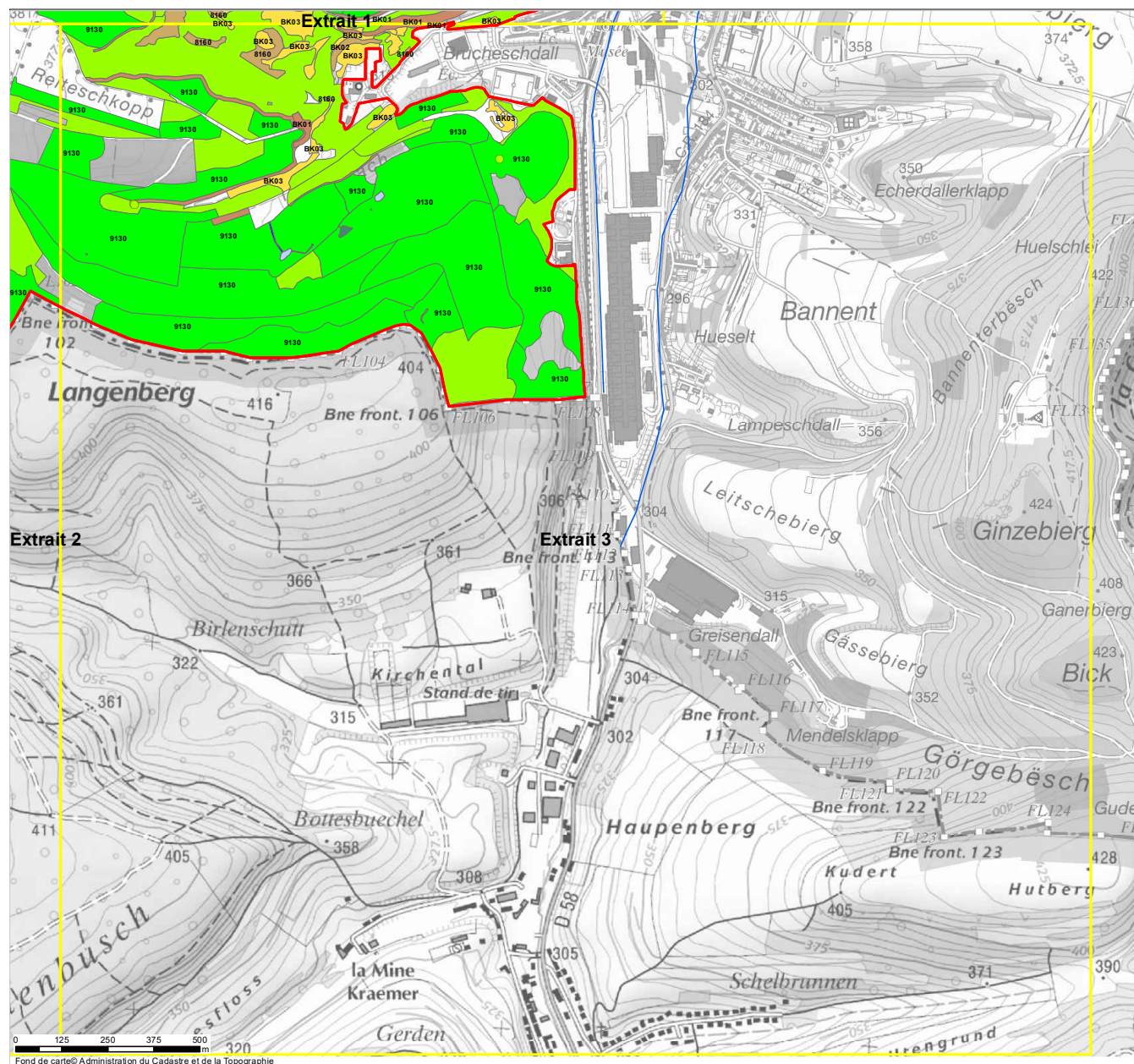
LU0001031 Dudelange Haard
 LU0002010 Dudelange Haard

Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 2

Version 1.2

Echelle:
 1:10,000





- Délimitation géographique du plan de gestion
 - Découpage cartes 1:10.000
 - Cours d'eau
- BIOTOPES PROTÉGÉES**
- BK01 - Complexes rocheux des zones d'extraction
 - BK02 - Complexes d'éboulis et de blocs rocheux des zones d'extraction
 - BK03 - Complexes de pelouses maigres des zones d'extraction
 - BK08 - Eaux stagnantes
 - BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches
 - BK12 - Cours d'eau permanent
 - BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 %
 - BK15 - Lisière structurée
 - BK16 - Bosquets
 - BK17 - Broussailles
 - BK05 - Source naturelle
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
 - 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
 - 8160 - Éboulis médo-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
 - 8210 - Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
 - 9130 - Hétraies du Asperulo-Fagetum
 - 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de
 - 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts

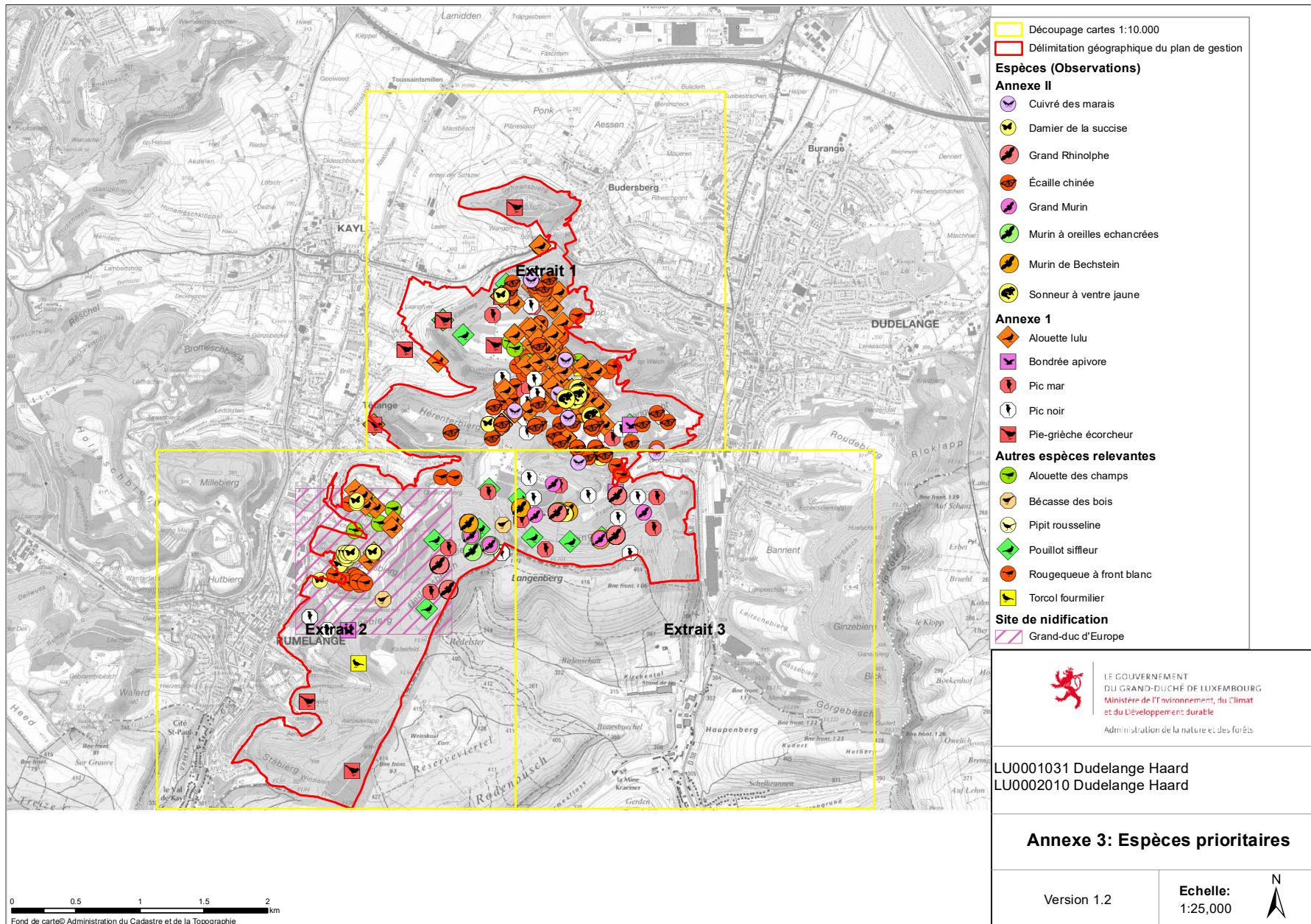
LU0001031 Dudelange Haard
LU0002010 Dudelange Haard

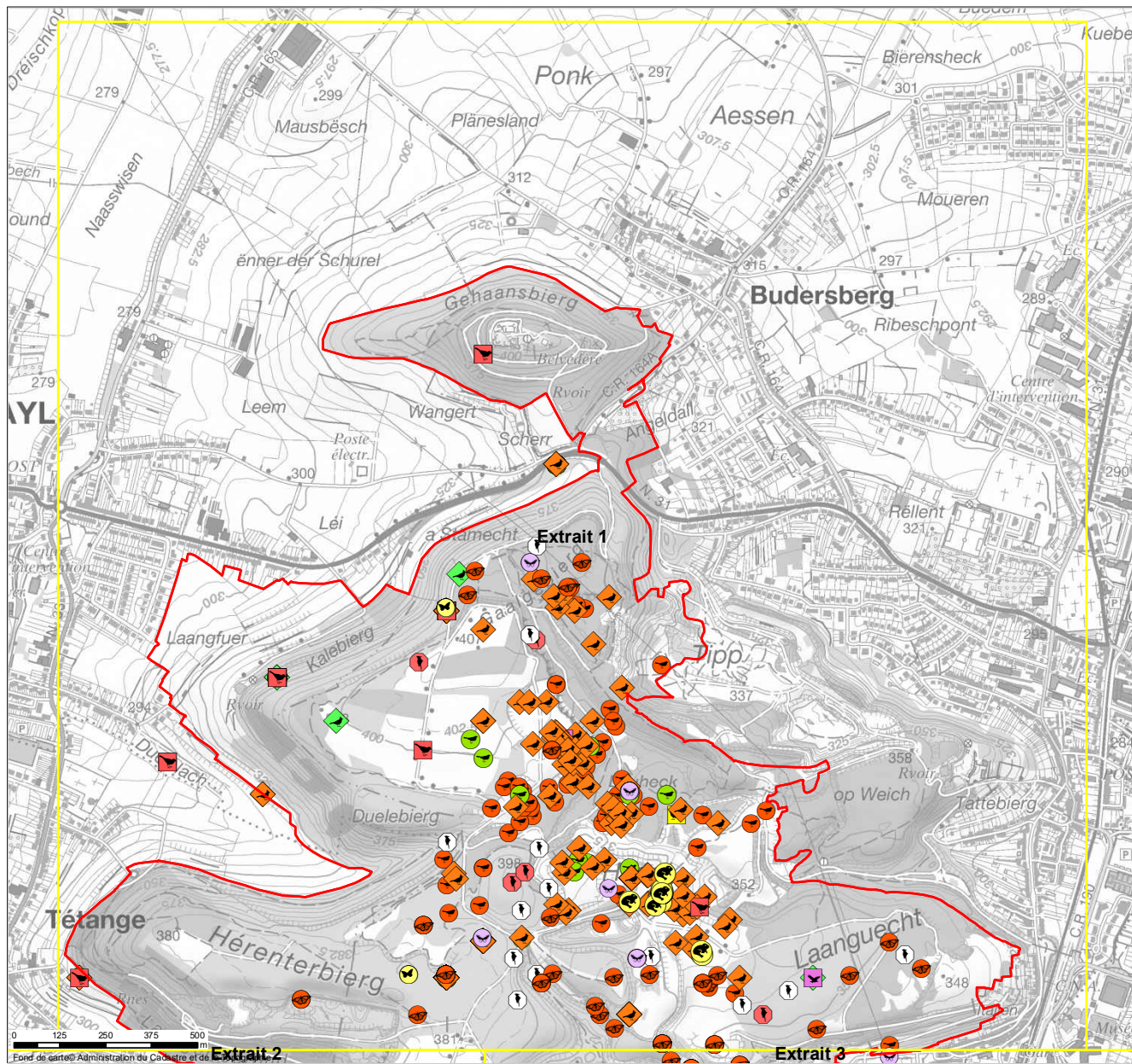
Annexe 2: Habitats et biotopes
Extrait 3

Version 1.2

Echelle:
1:10,000







- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion

Espèces (Observations)

- Annexe II**
- Cuvré des marais
 - Damier de la succise
 - Grand Rhinolphe
 - Écaille chinée
 - Grand Murin
 - Murin à oreilles échancrées
 - Murin de Bechstein
 - Sonneur à ventre jaune

- Annexe 1**
- Alouette lulu
 - Bondrée apivore
 - Pic mar
 - Pic noir
 - Pie-grièche écorcheur

- Autres espèces relevantes**
- Alouette des champs
 - Bécasse des bois
 - Pipit rousseline
 - Pouillot siffleur
 - Rougequeue à front blanc
 - Torcol fourmilier

- Site de nidification**
- Grand-duc d'Europe

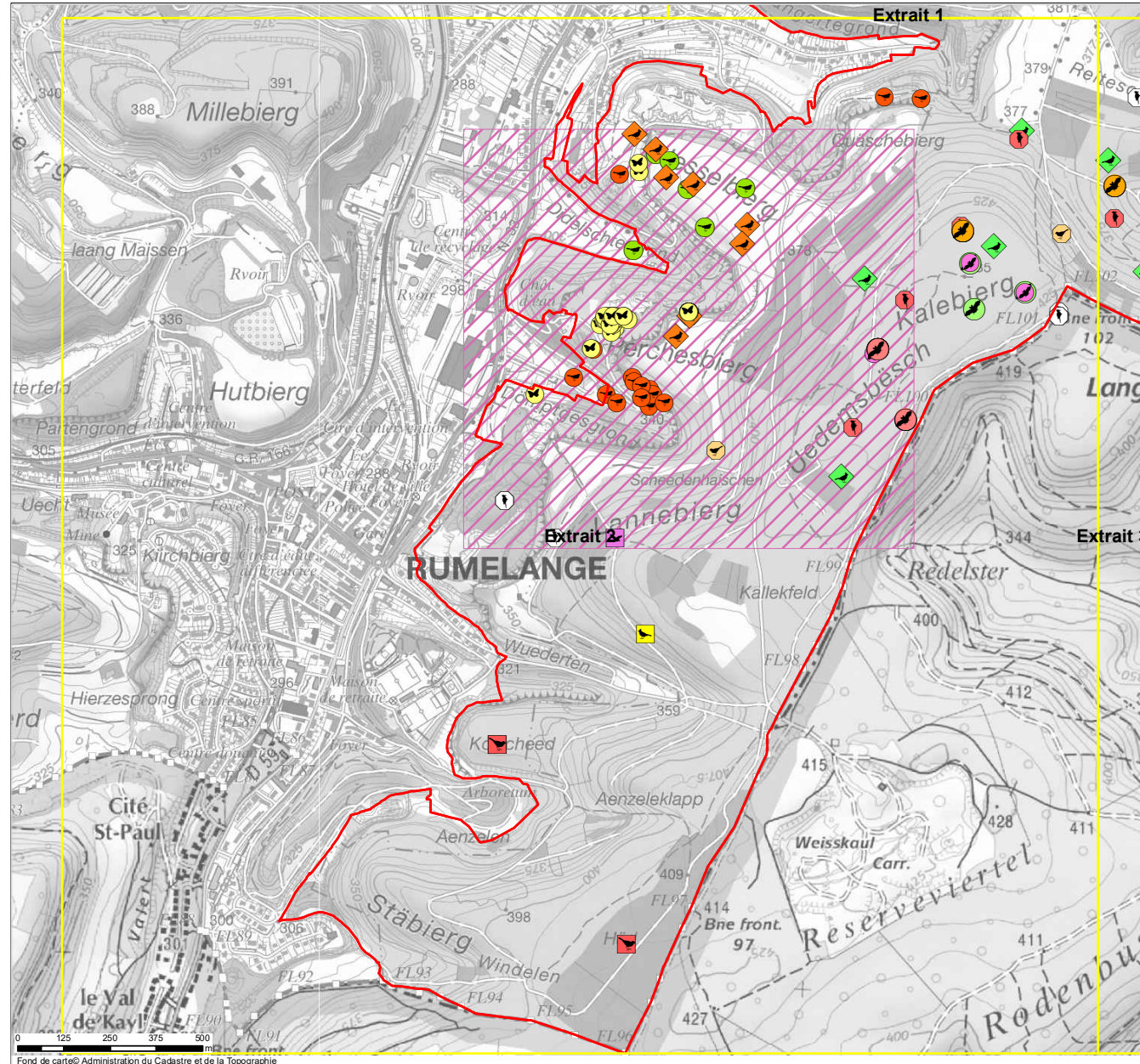
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts

LU0001031 Dudange Haard
LU0002010 Dudange Haard

Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 1

Version 1.2 Echelle:
1:10,000





- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Espèces (Observations)**
- Annexe II**
- Cuivré des marais
- Damier de la succise
- Grand Rhinolphe
- Écaille chinée
- Grand Murin
- Murin à oreilles échanquées
- Murin de Bechstein
- Sonneur à ventre jaune
- Annexe 1**
- Alouette lulu
- Bondrée apivore
- Pic mar
- Pic noir
- Pie-grièche écorcheur
- Autres espèces relevantes**
- Alouette des champs
- Bécasse des bois
- Pipit rousseline
- Pouillot siffleur
- Rougequeue à front blanc
- Torcol fourmilier
- Site de nidification**
- Grand-duc d'Europe



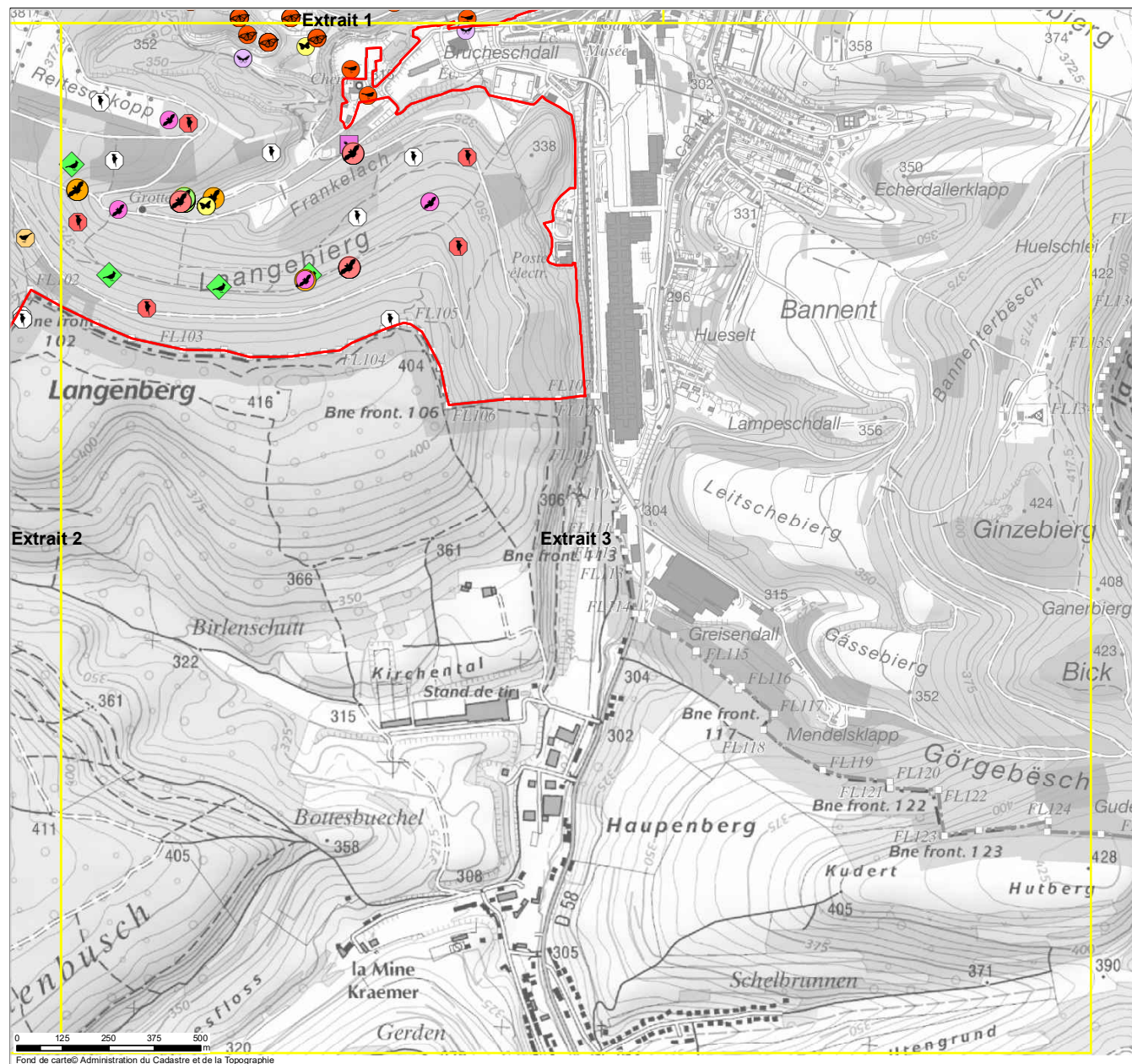
LU0001031 Dudelange Haard
 LU0002010 Dudelange Haard

Annexe 3: Espèces prioritaires
 Extrait 2

Version 1.2

Echelle:
 1:10,000





- Découpage cartes 1:10.000
- Délimitation géographique du plan de gestion
- Espèces (Observations)**
- Annexe II**
- Cuivré des marais
- Damier de la succise
- Grand Rhinolphe
- Écaille chinée
- Grand Murin
- Murin à oreilles échanquées
- Murin de Bechstein
- Sonneur à ventre jaune
- Annexe 1**
- Alouette lulu
- Bondrée apivore
- Pic mar
- Pic noir
- Pie-grièche écorcheur
- Autres espèces relevantes**
- Alouette des champs
- Bécasse des bois
- Pipit rousseline
- Pouillot siffleur
- Rougequeue à front blanc
- Torcol fourmilier
- Site de nidification**
- Grand-duc d'Europe

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts

LU0001031 Dudelange Haard
LU0002010 Dudelange Haard

Annexe 3: Espèces prioritaires
Extrait 3

Version 1.2

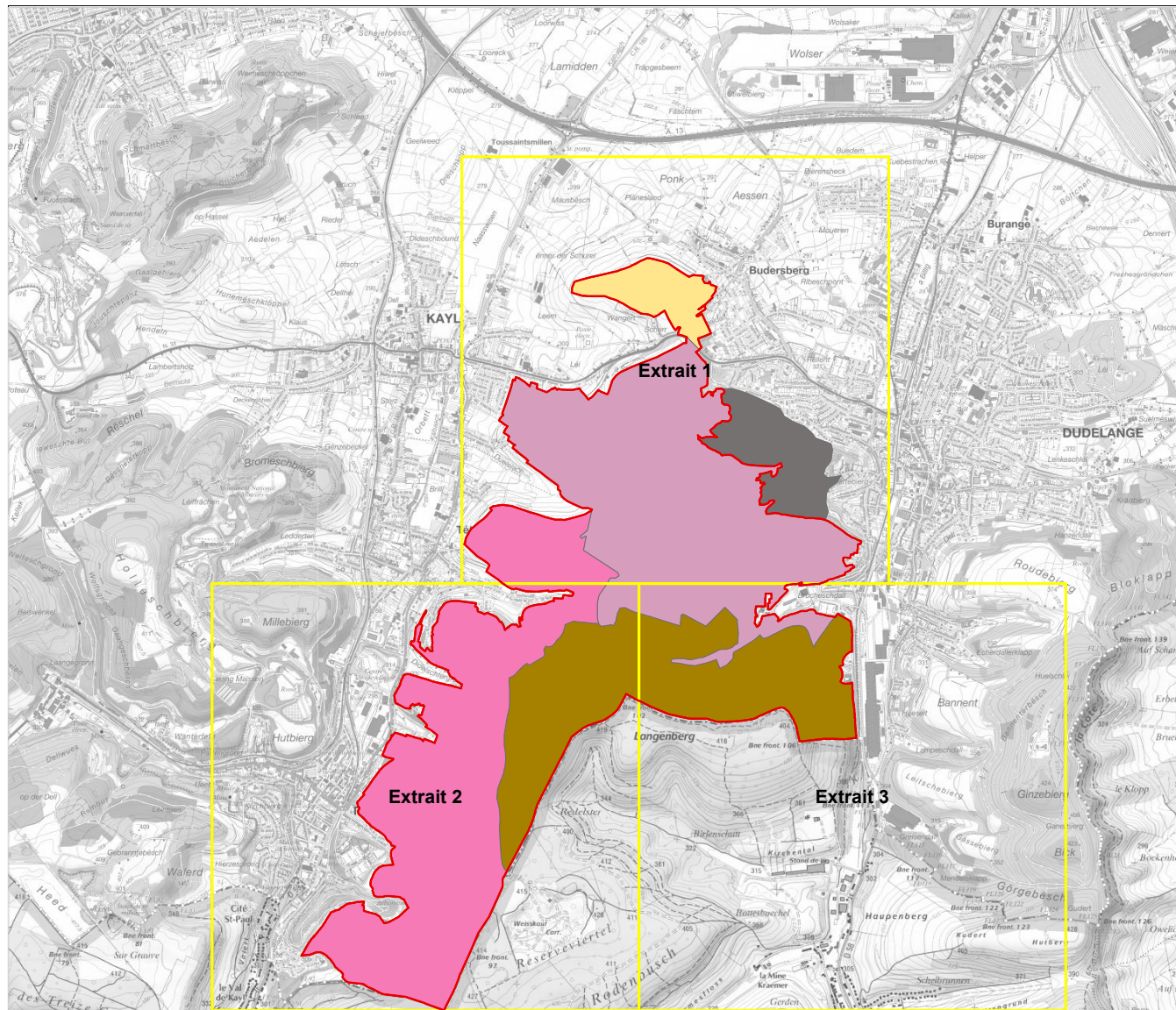
Echelle:
1:10.000



B 3438 - 37

Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

B 3438 - 38



0 0,25 0,5 0,75 1 km
Fond de carte Administration du Cadastre et de la Topographie

Délimitation géographique du plan de gestion
 Découpage cartes 1:10.000

Zonages

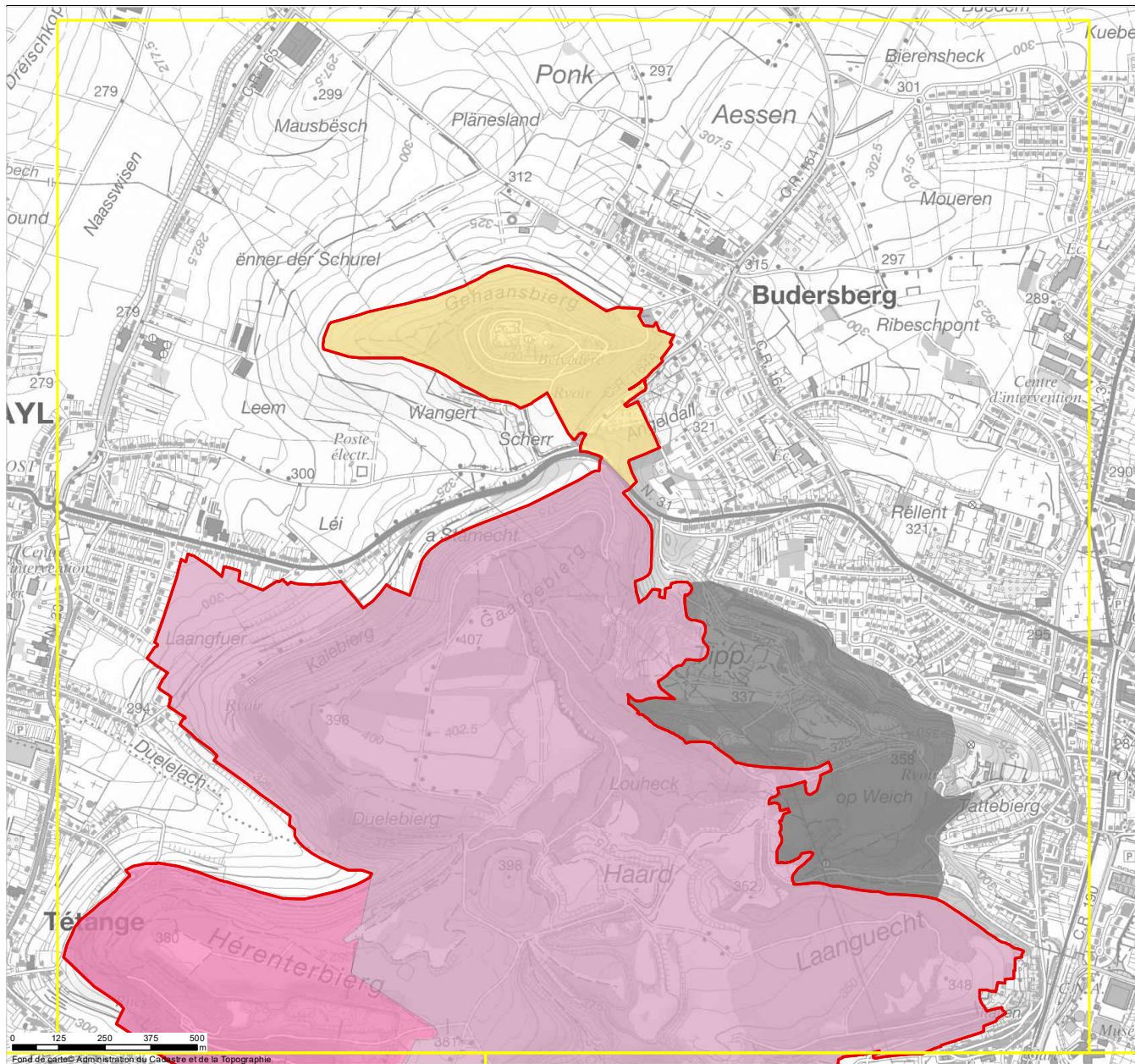
- ZEM1a: Zonage à enjeux multiples
- ZEM1b: Zonage à enjeux multiples
- ZF1: Forêts très prioritaires
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZHS2 : Zonage hors site

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts

LU0001031 Dudelange Haard
LU0002010 Dudelange Haard

Annexe 4: Zonage

Version 1.2	Echelle: 1:25,000
-------------	----------------------



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Zonages

- ZEM 1a: Zonage à enjeux multiples
- ZEM 1b: Zonage à enjeux multiples
- ZF1: Forêts très prioritaires
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZHS2 : Zonage hors site

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts

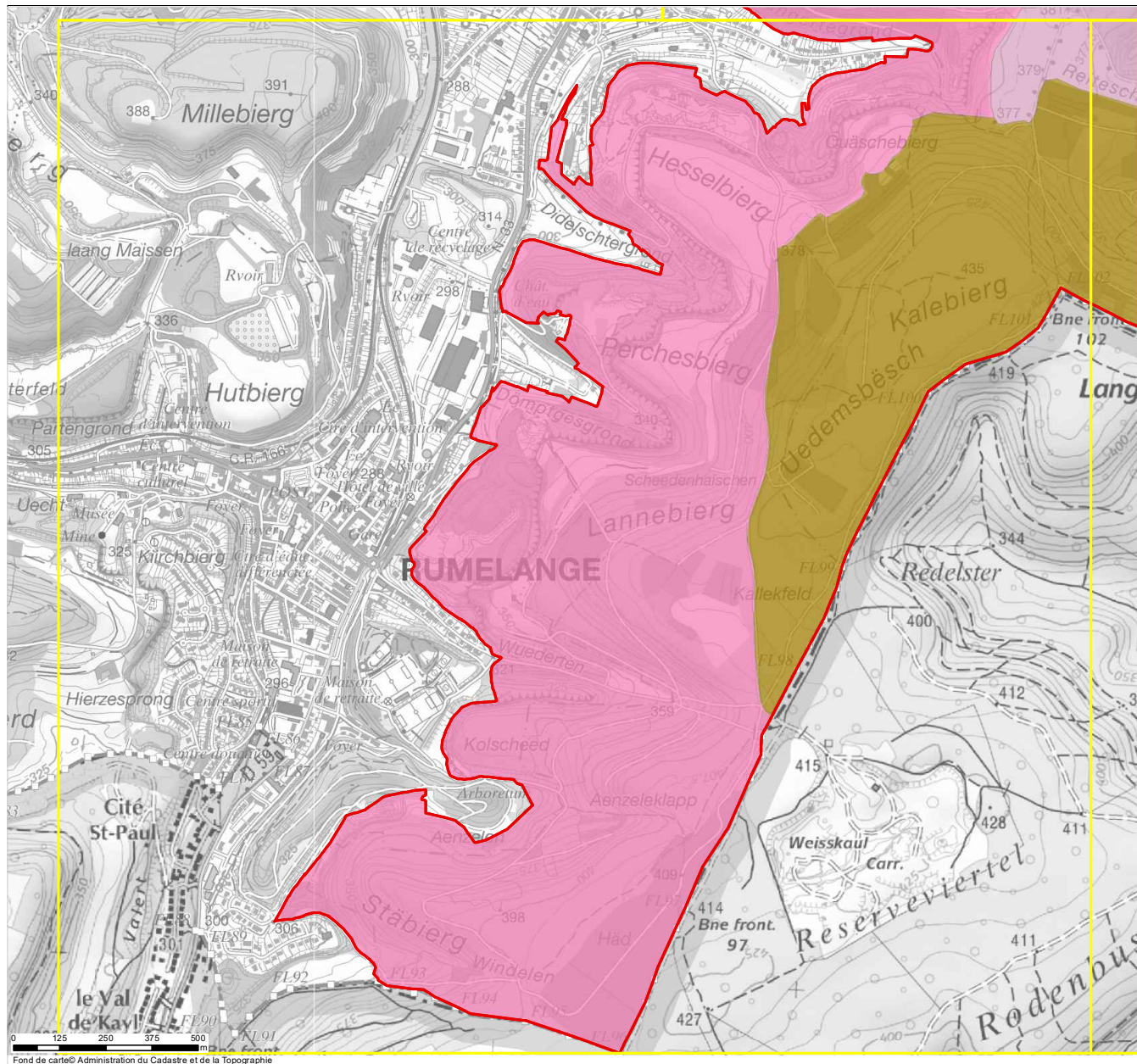
LU0001031 Dudelange Haard
 LU0002010 Dudelange Haard

**Annexe 4: Zonage
Extrait 1**

Version 1.2 Echelle:
1:10,000

B 3438 - 39

Fond de carte: Administration du Cadastre et de la Topographie.



Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Zonages

- ZEM 1a: Zonage à enjeux multiples
- ZEM 1b: Zonage à enjeux multiples
- ZF1: Forêts très prioritaires
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZHS2 : Zonage hors site

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts

LU0001031 Dudelange Haard
 LU0002010 Dudelange Haard

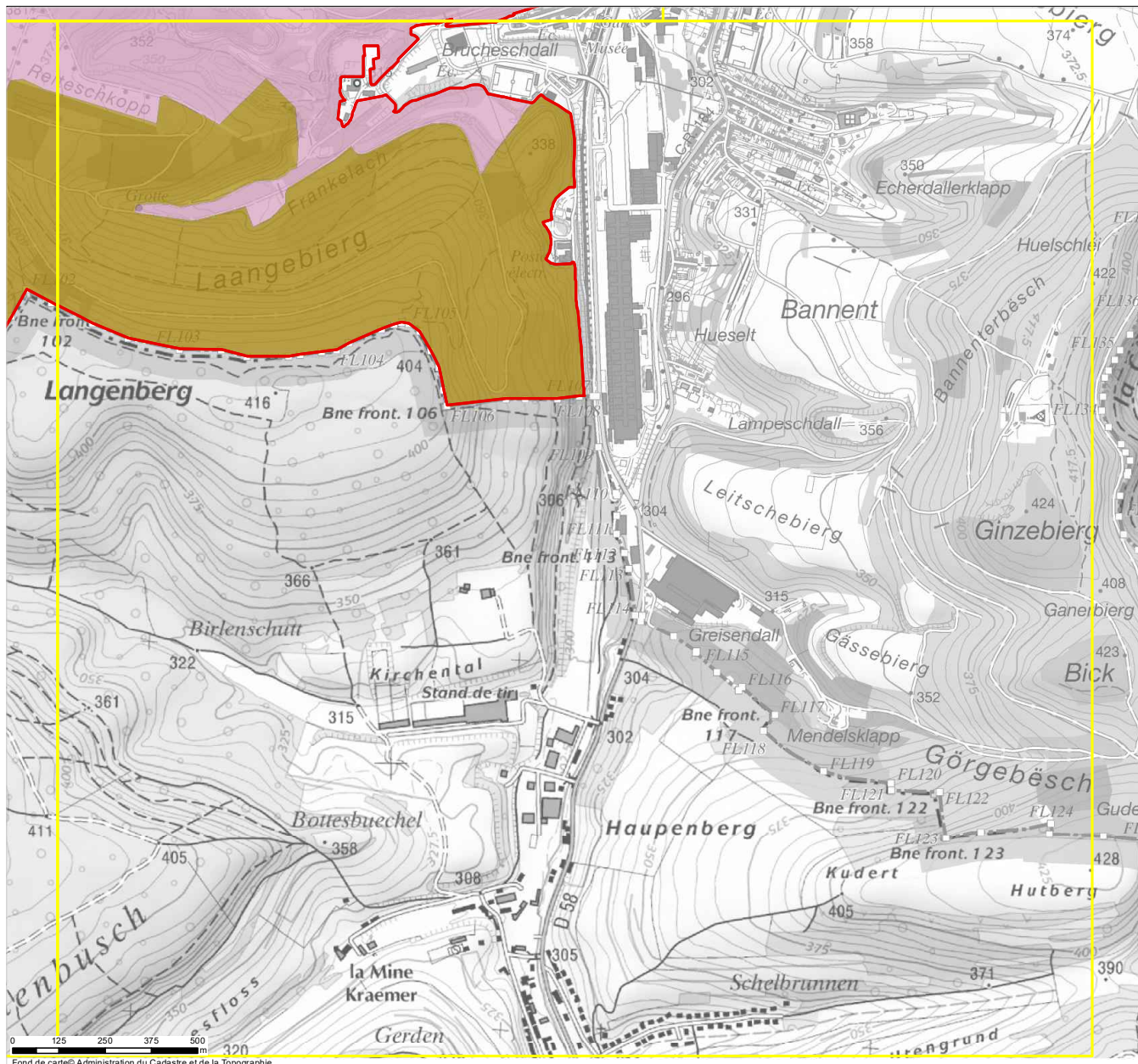
**Annexe 4: Zonage
Extrait 2**

Version 1.2	Echelle: 1:10,000
-------------	----------------------



B 3438 - 40

Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie

Découpage cartes 1:10.000
 Délimitation géographique du plan de gestion

Zonages

- ZEM 1a: Zonage à enjeux multiples
- ZEM 1b: Zonage à enjeux multiples
- ZF1: Forêts très prioritaires
- ZF3: Forêts moins prioritaires
- ZHS2 : Zonage hors site

LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts

LU0001031 Dudelange Haard
 LU0002010 Dudelange Haard

**Annexe 4: Zonage
 Extrait 3**

Version 1.2	Echelle: 1:10,000
-------------	----------------------



B 3438 - 41

